

Rapport d'activité

Direction des institutions,
de l'agriculture et des forêts

—

2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	7
1.1	Activités du Secrétariat général	7
1.1.1	Activités générales	7
1.1.2	Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations	7
1.1.3	Agriculture, alimentation, forêts, faune et pêche	8
1.2	Collaborations intercantionales	10
1.2.1	Conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	10
1.2.2	Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)	11
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	11
1.4	Législation	11
1.4.1	Lois et décrets	11
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	11
1.5	Entité rattachée au Secrétariat général	12
1.5.1	Autorité foncière cantonale	12
1.6	Administration des vignobles de l'Etat	12
2	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)	14
2.1	Faits marquants	14
2.2	Direction et administration	14
2.3	Domaine des affaires institutionnelles et juridiques	15
2.3.1	Rapport entre l'Etat et les Eglises	15
2.3.2	Droits politiques	15
2.3.3	Conseil des jeunes	15
2.4	Domaine de l'état civil	16
2.4.1	Autorité de surveillance	16
2.4.2	Office cantonal de l'état civil	17
2.5	Domaine des naturalisations	18
2.5.1	Naturalisation ordinaire	18
2.5.2	Droit de cité cantonal	19
2.5.3	Naturalisation facilitée	19
2.5.4	Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés	19
2.5.5	Réintégration	20
2.5.6	Révocation	20
3	Service des communes (SCom)	20

3.1	Activités	20
3.1.1	Travaux législatifs	20
3.1.2	Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement	21
3.1.3	Etablissement de la situation financière des communes	21
3.1.4	Calcul de la péréquation financière intercommunale	21
3.1.5	Autorisations de financement	21
3.1.6	Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux	21
3.1.7	Etablissement de statistiques	21
3.1.8	Fusions de communes	21
3.1.9	Examen des statuts d'associations de communes	21
3.1.10	Examen et préavis de règlements communaux	21
3.1.11	Elaboration de formulaires de révision	22
3.1.12	Avis juridiques	22
3.1.13	Cours de formation	22
3.1.14	Annuaire des communes (ACom)	22
3.1.15	Commissions et groupes de travail	22
4	Service de l'agriculture (SAgri)	23
4.1	Mission et prestations	23
4.2	Paielements directs et mesures environnementales	23
4.2.1	Paielements directs	23
4.2.2	Reconnaissance des exploitations	23
4.2.3	Protection de l'environnement, de la nature et du paysage	24
4.3	Aides structurelles	24
4.3.1	Subventions à fonds perdu	24
4.3.2	Crédits d'investissements	25
4.3.3	Aides aux exploitations paysannes	25
4.3.4	Fonds rural cantonal	26
4.4	Aménagement du territoire	26
4.5	Promotion des produits, élevage et viticulture	26
4.5.1	Promotion des produits agricoles	26
4.5.2	Elevage bovin	26
4.5.3	Elevage chevalin	26
4.5.4	Elevage porcin, ovin et caprin	27
4.5.5	Viticulture	27
4.6	Participation à des commissions	27
4.7	Evénements particuliers	27
5	Service des forêts et de la nature (SFN)	28

5.1	Forêts	28
5.1.1	Faits marquants de l'année	28
5.1.2	Conservation des forêts	29
5.1.3	Diversité biologique en forêt	29
5.1.4	Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices	29
5.1.5	Gestion des forêts, production et utilisation du bois	31
5.1.6	Formation	33
5.2	Faune, chasse et pêche	34
5.2.1	Chasse	34
5.2.2	Pêche	38
5.2.3	Amendes d'ordre	39
5.3	Nature et paysage	39
5.3.1	Boisements hors forêt	39
5.3.2	Paysage	39
5.3.3	Parcs naturels régionaux	39
5.3.4	Biotopes	39
5.3.5	Réserves naturelles	40
5.3.6	Espèces	40
6	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	41
6.1	Mission et prestations	41
6.2	Activités	42
6.2.1	Direction et administration	42
6.2.2	Laboratoires	43
6.2.3	Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	50
6.2.4	Inspectorat des viandes et abattoirs	52
6.2.5	Santé animale	54
6.2.6	Protection des animaux	58
7	Conférence des préfets	60
7.1	Activités de la Conférence des préfets	60
7.1.1	Avenir des préfectures et réforme des tâches des préfets	60
7.1.2	Délégation de tâches en matière RH	60
7.1.3	Règlement d'organisation	60
7.1.4	Rencontres	60
7.1.5	Consultations diverses	61
7.2	Faits d'envergure cantonale dans les districts	61
7.2.1	Domaine de la DICS	61
7.2.2	Domaine de la DSJ	61

7.2.3	Domaine de la DIAF	61
7.2.4	Domaine de la DEE	62
7.2.5	Domaine de la DSAS	62
7.2.6	Domaine de la DFin	62
7.2.7	Domaine de la DAEC	62
7.3	Statistiques	63
8	Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg	63
8.1	Activités et événements particuliers	63
8.2	Formations professionnelles	64
8.3	Conseils et expertises	64
8.3.1	Accompagnement des exploitations en difficulté	64
8.3.2	Réseau d'exploitations laitières, ReLait	64
8.4	Exploitations	64
8.4.1	La ferme-école de Grangeneuve	65
8.4.2	La ferme-école de Sorens	65
8.4.3	Les jardins-école	65
9	Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	65
—	65	
10	Etat du personnel	66

1 Direction et Secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Didier Castella

Secrétaires généraux : Peter Maeder et Samuel Russier

1.1 Activités du Secrétariat général

1.1.1 Activités générales

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- > Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques) ;
- > Les naturalisations et l'état civil ;
- > Les préfectures ;
- > Les communes ;
- > L'agriculture et la viticulture ;
- > L'enseignement professionnel agricole, agroalimentaire, forestier et en économie familiale ;
- > Les améliorations foncières ;
- > Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux ;
- > L'assurance des animaux de rente ;
- > Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune ;
- > Les vignes de l'Etat.

En sa qualité d'organe d'état-major, le secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser, à l'intention du Conseiller d'Etat Directeur, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

Le Secrétariat général suit et accompagne également les projets de digitalisation au sein des services, par exemple la mise à disposition des permis de pêche de courte durée sur le guichet électronique ou l'offre d'actes d'état civil authentiques en ligne.

1.1.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

1.1.2.1 Communes

Première modification du territoire cantonal depuis plus de deux siècles, le projet de fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune fribourgeoise de Morat a nécessité d'importants travaux en 2019. Le concordat intercantonal sur la modification du territoire fribourgeois a été approuvé par le Conseil d'Etat (12 mars) puis par le Grand Conseil. Il sera soumis aux peuples bernois et fribourgeois le 9 février 2020.

Toujours dans le domaine des fusions de communes, la DIAF a été tenue informée de l'avancée de plusieurs projets, dont celui de Tafers, réunissant les communes singinoises d'Alterswil, St. Antoni et Tafers, dont les populations ont accepté la convention le 19 mai (7554 habitantes et habitants), ou celui de Prez (Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz) accepté aux urnes le 10 février (2226 habitantes et habitants).

La DIAF poursuit l'accompagnement des travaux de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg qui doit transmettre au Conseil d'Etat un projet de convention de fusion en 2020. L'année 2019 a ainsi été marquée par le franchissement de plusieurs étapes importante, dont la mise en consultation du résultat des travaux des groupes thématiques de l'Assemblée constitutive (mai et juin 2019), puis par la demande d'aide financière complémentaire formulée par le Comité de pilotage de l'Assemblée constitutive en juillet. Concernant cette dernière, le Conseil d'Etat, sur proposition de la DIAF, a accepté d'entrer en matière sur le principe et a décidé de solliciter un avis du Grand Conseil

par le biais d'un rapport qui lui a été transmis en décembre. Le Directeur a par ailleurs pris la parole devant l'Assemblée constitutive le 26 septembre, afin d'apporter le soutien du Gouvernement au processus. Un projet de modifications législatives, destiné à lever certains obstacles relevés par l'Assemblée constitutive, a été mis en consultation à l'automne. Il devrait être transmis au Parlement durant le premier trimestre 2020.

La DIAF a élaboré, en concertation étroite avec l'Association des communes fribourgeoises, un catalogue de mesures afin d'appuyer les autorités communales. Ces travaux, dont les résultats ont été présentés à la presse en décembre, font suite à une augmentation notable du nombre de démissions au sein des exécutifs communaux en cours de législature, et à la multiplication des situations de tension au sein de certains conseils communaux, incitant les préfets à ouvrir des enquêtes administratives. Si la très grande majorité des communes fonctionnent bien, il est apparu nécessaire de proposer des outils, afin de soutenir les élu-e-s dans le cadre de leur mandat. Les mesures recensées (formation, mentorat...) reposent sur le volontariat, afin de préserver l'autonomie communale.

L'organisation du projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) a poursuivi ses travaux et s'est concentré en 2019 sur le domaine du financement des EMS, dernier domaine du 1^{er} paquet. Les conséquences de la réforme fédérale des prestations complémentaires, combinées à celles des différentes variantes examinées dans le cadre du DETTEC, ont nécessité de très importants travaux, menés en particuliers par les services de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).

1.1.2.2 Structures territoriales et agglomérations

En 2018, la DIAF avait souhaité entamer des réflexions de fond sur la gouvernance du niveau régional. La notion de « région », très présente dans la législation fribourgeoise, n'a jamais fait l'objet d'une définition rigoureuse, a fortiori de règles claires en matière de gouvernance et de démocratie. La DIAF a ainsi confié un mandat à une professeure et un professeur de l'Université de Neuchâtel, afin de dégager les principaux modèles de gouvernance. Leur rapport a été rendu à l'automne 2019. Une organisation de projet sera proposée en 2020 afin de poursuivre et concrétiser ces travaux. En parallèle, la Direction a été associée à l'analyse du Pouvoir judiciaire, en cours, et a financé un module complémentaire consacré aux tâches judiciaires des préfets.

En parallèle se sont poursuivis les travaux de toilettage des tâches des préfets, avec le recensement des dispositions légales obsolètes ou inutiles dont la modification clarifierait le rôle des préfets ou allègeraient leurs tâches. Un projet législatif doit être transmis au Grand Conseil durant le premier semestre 2020.

La révision de la loi sur les agglomérations (LAgg), consécutive au processus de fusion du Grand Fribourg et à l'évolution des règles fédérales en matière de financement des projets d'agglomération, a été mise en consultation en été. Le projet final sera transmis au début de l'année 2020. La DIAF, en collaboration avec la DAEC, a par ailleurs accompagné les travaux en vue de la constitution d'une agglomération intercantonale Rivelac comprenant des communes de la Veveyse et de la riviéra vaudoise, dont Vevey et Montreux. Une convention intercantonale a ainsi été signée en novembre, afin de donner une forme juridique à cette future agglomération. Le Directeur siège au sein du CoPil de cette structure, aux côtés de son homologue du canton de Vaud.

1.1.2.3 Droits politiques et relations Eglises-Etat

2019 a vu la mise en consultation de l'avant-projet de loi relative à la transparence et au financement de la politique (LFiPol). Le dossier devrait en principe être finalisé par le Grand Conseil à la mi-2020. Le rapport sur le postulat du député Christian Ducotterd a été livré au Grand Conseil en automne 2019. Le Conseil d'Etat y a notamment proposé l'adaptation, dès que possible, de la législation cantonale sur les relations entre les églises et l'Etat (voir ci-dessous [rapport du SAINEC]).

1.1.3 Agriculture, alimentation, forêts, faune et pêche

La Direction a publié le 24 mai le rapport agricole 2019 qui s'inscrit dans la vision du Conseil d'Etat : « L'agriculture fribourgeoise est professionnelle, productive, durable, respectueuse de l'environnement et de la santé animale. Le canton de Fribourg est le leader de l'agroalimentaire en Suisse. » Il résume la stratégie, les objectifs et les mesures du Conseil d'Etat pour les quatre prochaines années. Structuré autour de sept axes stratégiques, il présente un tableau

complet de la situation actuelle de l'agriculture fribourgeoise et les mesures mises en œuvre ou planifiées par le canton.

1.1.3.1 Campus Grangeneuve - Posieux

Le développement du Campus Grangeneuve – Posieux a été, comme l'année précédente, un thème central pour la Direction. Plusieurs projets de construction cantonaux ont pu avancer. Le lancement des travaux de la nouvelle ferme-école en août a été un moment fort après plusieurs années de travail de planification. La planification détaillée du campus central de recherche d'Agroscope à Posieux a pu elle aussi avancer. Grangeneuve et Agroscope ont la volonté d'utiliser le plus possible de synergies, c'est pourquoi il est prévu de réaliser une porcherie commune et d'utiliser le bétail des fermes d'Agroscope Posieux, de Grangeneuve et de Sorens dans des activités expérimentales, mais aussi d'intégrer aux réflexions l'exploitation de Bellechasse. Au niveau politique, le développement du dossier Agroscope a été suivi en étroite collaboration avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales.

1.1.3.2 Stratégie agroalimentaire

Le développement d'une stratégie agroalimentaire avec la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a aussi été un dossier important. Elle sera présentée au milieu de l'année 2020. Le Conseil d'Etat concrétise ainsi sa volonté exprimée dans son programme de législature de faire du canton de Fribourg le leader de l'agroalimentaire en Suisse. Le Campus Grangeneuve – Posieux avec ses compétences en matière de recherche, de formation et de conseil est un élément central de cette stratégie agroalimentaire. Le développement du site AgriCo à St-Aubin en fait aussi partie. La DEE et la DIAF travaillent là aussi étroitement ensemble pour coordonner de manière optimale la valorisation des surfaces et infrastructures de la zone d'activité et des surfaces de la zone agricole. Le site AgriCo a été lancé le 16 octobre à l'occasion d'une conférence de presse commune de la DEE et de la DIAF.

1.1.3.3 Stratégie agricole régionale

Pour la DIAF, la Politique agricole à partir de 2022 (PA 22+) s'est concrétisée en 2019 notamment par le démarrage d'un projet pilote de mise en œuvre de la stratégie agricole régionale (SAR). Ce projet pilote intercantonal pour lequel le Service de l'agriculture collabore avec le canton de Vaud est un des six projets en cours en Suisse. Les cantons de Fribourg et de Vaud souhaitent ainsi influencer la conception définitive de la SAR qui devrait être l'innovation majeure de la PA 22+. Le message sur la PA 22+ est très attendu et sera transmis au parlement fédéral au printemps 2020. Le rapport agricole, avec sa vision d'une agriculture fribourgeoise professionnelle, productive, durable, respectueuse de l'environnement et de la santé animale, devrait servir de ligne directrice à la députation fribourgeoise lors des prochains débats au Parlement.

1.1.3.4 Cellule AED

Au vu des défis croissants auxquels sont confrontés les exploitations agricoles le canton de Fribourg a renforcé son dispositif d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté, avec en particulier un réseau de mentors et de sentinelles qui apporteront un soutien aux personnes concernées.

1.1.3.5 Eau potable

Bien que les deux initiatives fédérales « Pour une eau potable propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » ne seront probablement pas soumises au peuple avant novembre 2020, l'eau potable a été une question sensible en 2019 déjà. Une étude de la Conférence des chimistes cantonaux sur la qualité de l'eau potable et une autre étude de l'Office fédéral de l'environnement sur la pollution des eaux souterraines et des eaux de surface par les pesticides ont beaucoup attiré l'attention sur ces initiatives. Dans le canton de Fribourg, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a constaté que la limite de chlorothalonil avait été dépassée dans un captage d'eau potable. Une campagne d'analyses plus importante est prévue pour 2020 dans le canton. De plus, le canton poursuit son engagement pour une utilisation durable des produits phytosanitaires au travers de son plan d'action phytosanitaire.

1.1.3.6 Elargissement des compétences du SFN

L'intégration de l'ancien Service nature et paysage au sein d'un nouveau Service des forêts et de la nature s'est faite le 1^{er} avril 2019, ce qui a élargi l'éventail des thématiques de la Direction. Les nombreuses interventions parlementaires sur le changement climatique et la biodiversité sont désormais aussi du ressort de la Direction. Une stratégie cantonale pour la biodiversité doit être élaborée en 2020. L'agriculture et les forêts sont aussi très affectées par le changement climatique. Plusieurs services de la DIAF sont impliqués dans les travaux d'élaboration en cours du Plan climat cantonal.

1.1.3.7 20 ans de Lothar

A Noël 1999, la tempête Lothar a balayé les forêts fribourgeoises et abattu plus de 1,4 million de m³ de bois. Vingt ans plus tard, le Service des forêts et de la nature a mis en lumière les conséquences de Lothar au cours de plusieurs manifestations publiques. Outre les dégâts économiques, Lothar a également eu des effets positifs sur la biodiversité forestière.

1.1.3.8 La pêche

Deux problématiques liées à la pêche ont eu d'importants échos médiatiques. Ces deux dernières années, le nombre de poissons et les poissons pêchés par les pêcheurs professionnels dans le Lac de Neuchâtel ont fortement diminué pour diverses raisons (température de l'eau, manque de nourriture, qualité de l'eau, prédateurs). Du point de vue des pêcheurs professionnels, la cause principale est le cormoran, installé sur le lac de Neuchâtel depuis plusieurs années. En concertation avec les cantons de Vaud et de Neuchâtel, le Conseil d'Etat a décrété des mesures de régulation, notamment en ouvrant la chasse aux cormorans pour les pêcheurs et les chasseurs. En parallèle, le Grand Conseil a donné suite à un mandat demandant de soutenir les pêcheurs professionnels, jusqu'à ce que la Confédération propose une solution ou que le nombre de poissons se normalise. La DIAF va maintenant proposer rapidement une solution au Conseil d'Etat.

En novembre, le Conseil d'Etat a décidé de ne plus exploiter la pisciculture d'Estavayer-le-Lac construite en 2016 et qui n'a jamais fonctionné et de collaborer avec les cantons de Vaud et de Neuchâtel pour exploiter de façon intercantonale la pisciculture de Colombier. Une analyse conjointe des trois cantons Vaud, Neuchâtel et Fribourg a montré qu'un même site peut couvrir l'ensemble des besoins et à un coût bien moindre. La décision de renoncer à la pisciculture a soulevé la question des responsabilités dans la réalisation du projet. En 2017, la DAEC et la DIAF ont commandé des enquêtes techniques et organisationnelles externes et ont constaté que toutes les parties concernées avaient leur part de responsabilité dans les défauts de réalisation du projet.

1.1.3.9 Regroupement des activités agricoles sur le Campus Grangeneuve

Fin novembre, la DIAF a décidé d'analyser le rapprochement entre Grangeneuve et le Service de l'agriculture dans le cadre de la stratégie de regroupement à moyen terme des services de la Direction actifs dans les domaines de l'agriculture et de la nature. L'établissement d'assurance des animaux de rente SANIMA a pris ses quartiers à Grangeneuve à la mi-novembre. Le Service de l'agriculture et le Service des forêts et de la nature fera de même ces prochaines années en fonction de la disponibilité des locaux.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)

La Conférence s'est réunie trois fois en 2019. La CDCA s'est préoccupé de son propre avenir : dès 2020, son bureau, qui était établi auprès du Service de l'agriculture du canton de Zoug, prendra son indépendance et s'installera à la Maison des cantons à Berne.

Les thématiques politiques importantes auxquelles elle s'est intéressées sont la Politique agricole PA 22+, les initiatives fédérales « eaux propres » et les accords de libre-échange envisagés ayant un impact sur l'agriculture.

1.2.2 Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)

La Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP) s'est réunie deux fois en 2019. Les affaires importantes qu'elles a traitées sont un papier de position « Forêt et changement climatique », le financement de la recherche sur la forêt et le bois et la révision de la loi fédérale sur la chasse.

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le SAINEC, le SAgri, le SAAV ainsi que le SFN. Elle connaît d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2019 (2018) sont les suivantes :

Genre	Traitées	En suspens
Décisions sur recours	23 (19)	16 (14)
Responsabilité civile	0 (1)	4 (2)
Récusations	15 (19)	3 (2)
Décisions de première instance ou sur opposition	11 (5)	4 (1)
Plaintes administratives	1 (0)	0 (1)
Surveillance AFC	320 (291)	0 (0)
Affaires du personnel	1 (2)	2 (1)
Divers	0 (1)	2 (0)

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

- > Décret 1 du 27 mars 2019 relatif aux naturalisations
- > Décret du 24.05.2019 approuvant la fusion des communes de Clavaleyres et de Morat
- > Loi du 25.06.2019 portant adhésion au concordat sur la modification territoriale résultant du transfert de la commune municipale bernoise de Clavaleyres au canton de Fribourg
- > Décret du 25.06.2019 approuvant la fusion des communes de La Folliaz et Villaz-Saint-Pierre
- > Décret du 25.06.2019 approuvant la fusion des communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz
- > Décret 2 du 25 juin 2019 relatif aux naturalisations
- > Décret 3 du 17 octobre 2019 relatif aux naturalisations
- > Décret 4 du 17 décembre 2019 relatif aux naturalisations
- > Décret du 17.12.2019 approuvant la fusion des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers

1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

- > Ordonnance du 19.03.2019 modifiant l'ordonnance fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- > Ordonnance du 02.04.2019 adaptant la législation cantonale à la réorganisation de l'administration en matière de protection de la nature et du paysage
- > Ordonnance du 14.05.2019 concernant la chasse du sanglier
- > Ordonnance DIAF du 05.06.2019 modifiant l'ordonnance sur les conditions d'estivage
- > Ordonnance du 12.06.2019 concernant la réserve forestière Seiseflüe, sur le territoire des communes d'Ueberstorf, Heitenried et St. Antoni
- > Règlement d'exécution du 27.06.2019 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel concernant le concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2019, 2020 et 2021

-
- > Ordonnance DIAF du 25.06.2019 concernant la planification de la chasse pour la saison 2019 (OPlan 2019)
 - > Ordonnance du 14.10.2019 sur les finances communales (OFCo)
 - > Ordonnance du 24.09.2019 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2020 (OPFI 2020)

1.5 Entité rattachée au Secrétariat général

1.5.1 Autorité foncière cantonale

Président : David Ecoffey

1.5.1.1 Mission

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

Après deux années mouvementées et chargées en changements et adaptations, 2019 aura été pour l'AFC une année de consolidation et stabilisation. Aucun changement n'est survenu au niveau du personnel, ni dans le Secrétariat de l'AFC, ni dans la Commission. Ainsi la légère augmentation du nombre de requêtes et de décisions, malgré diverses absences pour raisons de maladie ou d'accident, a pu être absorbée. L'environnement de l'AFC reste cependant un défi, tant du point de vue de la politique agricole que du point de vue de l'aménagement du territoire.

1.5.1.2 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 11 (11) séances plénières et ont fait l'objet de 479 (468) décisions.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 438 (435) dossiers dont :

- > 244 (235) se rapportant à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al.2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR)
- > 58 (76) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole
- > 91 (85) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR)
- > 11 (6) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR)
- > 1 (0) portant sur l'estimation de la valeur de rendement agricole
- > 29 (26) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR)
- > 4 (7) divers

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 48 (54) dossiers dont :

- > 12 (2) portant sur la durée de bail
- > 7 (3) portant sur la détermination du fermage licite
- > 7 (7) affermages par parcelles d'entreprises agricoles
- > 9 (42) approbations de fermage d'entreprises agricoles
- > 13 (0) dossiers d'opposition au fermage de baux à ferme formulés par le Service de l'agriculture

En outre, 1 (2) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal.

1.6 Administration des vignobles de l'Etat

1.6.1.1 Mission et prestations

L'Administration des Vignobles de l'Etat (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des deux vignobles de l'Etat de Fribourg, le Domaine des Faverges en Lavaux et le Vignoble de l'Etat au Vully. Les prestations principales de l'AVE sont la vente et la livraison des vins de l'Etat. L'offre comprend également l'organisation de dégustations et d'événements au Domaine des Faverges.

1.6.1.2 Evénements particuliers

2019 a été marqué par la Fête des Vignerons de Vevey qui n'a lieu qu'une fois par génération. Septante-neuf vignerons de Lavaux ont été récompensés par la Confrérie des vignerons pour leur travail. Yvan Regamey, 4^e génération de sa famille à travailler sur le Domaine des Faverges, a obtenu la 9^e place, manquant de peu la médaille d'or, qui est remise aux 6 premiers. Gérald Vallélian, vigneron-oenologue spécialisé dans la production de vin biologique sur le Domaine, seul vigneron à être classé 21^e selon les directives de Bio-Suisse, a reçu une médaille d'argent. Les deux vignerons peuvent être fiers de leurs résultats. Pendant la fête, les vins du Domaine des Faverges ont été servis dans le pavillon du canton de Fribourg et ont été très appréciés.

Le 19 juin, la « Réserve du Conseil d'Etat 2017 » a reçu le 1^{er} prix lors du 1^{er} Grand Prix des Vins Suisses Bio dans la catégorie Chasselas. Le « Gamaret 2017 » du Vignoble de l'Etat au Vully a également obtenu une médaille d'or dans la catégorie « Différents vins rouges », ce qui représente un grand succès pour la première année de vinification assurée par Christian Vessaz.

L'étude de faisabilité élargie du projet de rénovation et d'agrandissement du Domaine des Faverges s'est achevée en fin d'année. Une rénovation fondamentale du bâtiment principal et de la maison du vigneron est désormais prévue. L'avant-projet sera élaboré en 2020 afin que le Grand Conseil puisse se prononcer sur un crédit début 2021.

1.6.1.3 Ventes et promotion

Le chiffre d'affaires 2019 des ventes de vin s'élève à 1 652 575 francs. Ce qui représente une hausse des ventes de 2% par rapport à 2018. Compte tenu de la conjoncture difficile du marché, ce résultat est gratifiant, d'autant plus qu'en 2019, seuls les vins de 2,2 ha de vignes de l'Etat au Vully étaient disponibles à la vente. En 2018, les vins rouges de la production « Château de Mur 2017 » étaient encore disponibles à la vente.

Au Domaine des Faverges, 83 événements ont été organisés pour un total de 1620 personnes. Il s'agit de groupes qui visitent le Domaine pour une dégustation ou louent les salles pour un événement.

1.6.1.4 Résultats des vendanges

2019 a été pour la deuxième année consécutive une année « normale » du point de vue des rendements quantitatifs. La qualité est également prometteuse. Heureusement, après un printemps plutôt tardif et une courte période de sécheresse en juillet, les précipitations nécessaires ont été au rendez-vous en août. Les raisins ont été récoltés aux Faverges début octobre dans de bonnes conditions météorologiques. Quelques parcelles du vignoble du Vully ont souffert d'une légère grêle en juin et en juillet, ce qui a entraîné une vendange échelonnée sur environ trois semaines.

Domaine des Faverges: 15.4 ha dont 6.6 ha certifiés Bio Suisse	2019 (litres)	2018 (litres)	2017 (litres)	2016 (litres)	2015 (litres)
Domaine des Faverges – Chasselas	80'005	68'476	59'773	64'061	37'910
Domaine des Faverges – Assemblage Rouge	23'675	28'121	21'739	37'363	17'265
Spécialités (Syrah, Pinot Noir, Merlot,...)	5'995	4'601	6'298	4'661	4'756

Vignobles du Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg	2019 (litres)	2018 (litres)	2017 (litres)	2016 (litres)	2015 (litres)
Etat de Fribourg – Chasselas	7'700	10'168	3'600	9'000	11'150
Etat de Fribourg – Freiburger	900	533	-	-	-
Etat de Fribourg – Pinot noir	1'700	2'674	1'000	2'900	2'305
Etat de Fribourg –	1'150	1'865	1'600	2'500	2'200

Vignobles du Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg	2019 (litres)	2018 (litres)	2017 (litres)	2016 (litres)	2015 (litres)
Gamaret					

2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Chef de service : Christophe Maillard

2.1 Faits marquants

Outre la consolidation des processus mis en place depuis la réorganisation totale de l'état civil en 2016, l'année 2019 a été marquée par l'introduction, en octobre 2019, d'une nouveauté majeure pour l'état civil, à savoir la réalisation et la transmission d'actes d'état civils numériques munis d'une signature authentique, selon un processus intégralement numérique. Cette « première Suisse » a été réalisée grâce à une collaboration optimale du SAINEC avec le SITel et l'Office fédéral de l'état civil. Selon les premières estimations, cette nouvelle prestation répond à un besoin avéré. Le Service espère à terme pouvoir également offrir aux communes et aux requérants et requérantes à la naturalisation une véritable interface numérique relative aux dossiers de naturalisation et à leur transmission.

Deux autres défis majeurs ont par ailleurs marqué le SAINEC en 2019, il s'agit d'une part du déménagement de la centrale du Boulevard de Pérolles à la Route des Arsenaux, à Fribourg, effectif depuis le 1^{er} décembre 2019, et d'autre part de la labellisation bilingue du SAINEC, en octobre 2019, par le Forum du Bilinguisme.

Sous l'angle des naturalisations, l'année 2019 a aussi été l'occasion, pour le SAINEC, de redonner aux communes et aux commissions communales des naturalisations des cours sur la nouvelle législation et les nouvelles procédures en matière de naturalisation. Le SAINEC a aussi pu partager, avec les représentants des communes, ses premières expériences en lien avec la nouvelle législation sur la nationalité. Les nouvelles Directives internes en matière de naturalisations ont été approuvées au début de l'année 2019.

2.2 Direction et administration

Le déménagement a été l'occasion pour le SAINEC d'implanter pour ses collaborateurs des Arsenaux 41 ce qui pourrait être appelé « la place de travail 4.0 ».

L'idée consiste à disposer de places de travail échangeables, avec des espaces de travail conviviaux et semi-ouverts. Les collaborateurs et les collaboratrices disposent également d'ordinateurs portables. L'idée est par là même de stimuler les déplacements et les échanges, et la résolution simple et rapide des questions professionnelles qui se posent. Pour des motifs de santé des collaborateurs et des collaboratrices et de respect de l'environnement, ceux-ci ne disposent plus d'imprimantes personnelles et ne peuvent plus imprimer que par l'intermédiaire de badges dans une centrale d'impression. D'une part cela stimule le mouvement, et d'autre part, aussi, cela réduit drastiquement le nombre d'impressions. Toujours pour des motifs de santé, les places de travail sont en principe équipées de places de travail réglables en hauteur. Enfin, les poubelles personnelles ont été bannies au bénéfice de centres de tri, ceci encore dans le sens d'une politique responsable vis-à-vis de l'environnement.

Pour les mêmes motifs, mais aussi afin de permettre une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, le SAINEC examinera en 2020 la possibilité d'introduire le télétravail chaque fois que la nature des tâches le permettra.

2.3 Domaine des affaires institutionnelles et juridiques

2.3.1 Rapport entre l'Etat et les Eglises

La rencontre annuelle des représentants de l'ensemble des associations musulmanes a eu lieu en février 2019. Les discussions ont été ouvertes et constructives et ont porté essentiellement sur le manque de lieux d'inhumation respectant le rite musulman qui est un souci majeur pour les personnes de confession musulmane domiciliées dans le canton.

Le rapport sur le postulat du député Christian Ducotterd « Surveillance des mosquées et des imams » a été livré au Grand Conseil en automne 2019. Le Conseil d'Etat y a notamment proposé l'adaptation, dès que possible, de la législation cantonale sur les relations entre les églises et l'Etat. L'objectif consiste en substance à mieux prendre en compte les confessions nouvellement établies dans le canton de Fribourg, afin notamment d'améliorer leur intégration et d'assurer l'égalité de tous les citoyennes et citoyens indépendamment de leur confession.

Du côté de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie, les membres se sont réunis une fois en 2019. Lors de cette séance, elle a pu prendre connaissance du développement de la Cellule d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté, présenté par le responsable de la Cellule AED, Samuel Joray. La Commission s'est dite ouverte à collaborer avec la Cellule AED une fois que cette dernière aura précisé ses besoins.

2.3.2 Droits politiques

En matière de droits politiques, en raison des problèmes intervenus dans le cadre de l'analyse d'intrusion effectuée sur le logiciel de « La Poste » pour le vote par internet, les travaux législatifs en vue de l'implantation dans la loi de dispositions destinées à permettre la mise en place du vote par internet ont été interrompue.

L'avant-projet de loi d'application du nouvel article 139a de la Constitution cantonale relatif à la transparence et au financement de la politique (LFiPol), a été intégralement rédigé, de même que son rapport explicatif, et mis en consultation en septembre 2019. Le dossier devrait en principe être finalisé par le Grand Conseil à la mi-2020.

2.3.3 Conseil des jeunes

Le Conseil des Jeunes (CJ) a célébré ses 20 ans en mars 2019 par une manifestation festive et un sondage auprès des jeunes sur leurs vœux pour 2030. Le CJ a relayé les 4 principaux vœux exprimés :

- > renforcer l'enseignement du civisme et de l'économie et promouvoir la discussion et le débat aux cycles d'orientation et au secondaire 2, pour permettre aux citoyens ou futurs citoyens de voter en connaissance de cause ;
- > créer dans chaque cycle d'orientation et école du secondaire 2 un comité des élèves pouvant émettre des propositions prises en compte par la direction sur les différents sujets relatifs au fonctionnement de l'école ;
- > introduire au cycle d'orientation un cours de prévention contre le harcèlement et sur les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux ;
- > avancer le début de l'enseignement de la deuxième langue officielle cantonale.

Le CJ a choisi de se doter d'une présidence bicéphale avec un co-président francophone et un co-président germanophone. Le CJ a continué à s'engager de façon remarquable pour inciter les jeunes à l'exercice de leurs droits civiques et à s'intéresser au débat démocratique. Il a ainsi multiplié les débats dans les gymnases et les écoles professionnelles, mais aussi des soirées de « Café discussion » dans ses locaux sur des thèmes d'actualité. Le CJ a par ailleurs préparé et distribué dans toutes les écoles fribourgeoises la brochure Info-Votations à l'intention des jeunes lors des différentes votations.

Le CJ est composé d'une vingtaine de jeunes apprentis, étudiants et employés, francophones et germanophones de presque tous les districts. Après plusieurs années de bonne représentation, les districts du Lac et de la Singine ont perdu leurs représentants pour des raisons d'âge ou de formation hors canton ou à l'étranger. Le CJ entend renforcer la présence de ces deux districts dans le courant 2020.

2.4 Domaine de l'état civil

Pour l'Office cantonal de l'état civil, l'année 2019 a permis de poursuivre l'harmonisation et la consolidation des processus de travail sur les différents sites, mais a également concrétisé une répartition toujours plus fine du volume de travail (gestion des appels entrants, répartition des procédures à traiter, etc.) en fonction des présences et des absences sur les sept sites. Pour mémoire, ce processus a été rendu possible par l'ouverture des tâches à tout le canton au travers du découloignement de l'outil informatique de gestion de dossier du SAINC et la mise en place d'une centrale téléphonique en 2016. Ces opérations devraient permettre de continuer à faire face aux nombreux départs à la retraite d'officiers d'état civil chevronnés.

Comme relevé en introduction, l'année 2019 a été marquée par la mise en place, pour l'état civil, de la réalisation et la transmission d'actes d'état civils numériques munis d'une signature authentique, selon un processus également intégralement numérique.

2.4.1 Autorité de surveillance

Durant l'année 2019, l'Autorité de surveillance a traité les dossiers suivants :

Documents d'état civil se rapportant à l'étranger	2019	2018
Autorisations de transcrire des actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1498	1407
Transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	2473	2693
Transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	0	10
Mariages	2019	2018
Examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers de pays tiers (art. 16 OEC)	169	171
Dossiers de procédure de mariage retirés	0	0
Partenariats	2019	2018
Examen de dossiers de procédure de partenariat enregistré	4	4
Dossiers de procédure de partenariat retirés	0	0
Reconnaisances	2019	2018
Examen de dossiers de reconnaissance d'enfant (art. 11 et 16 OEC)	96	108
Changements d'état civil	2019	2018
Rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	72	78
Instructions diverses relatives au Secteur Etat civil	65	86

Changements d'état civil	2019	2018
Traitement des dossiers d'adoptions prononcées par la DIAF	25	20
Dossiers d'adoption retirés	0	2
Changements de nom de famille et/ou de prénom (art. 30 CC) accordés par le SAINEC	208	168
Changements de nom de famille et/ou prénom retirés	20	14

Droits de cité	2019	2018
En application des législations cantonales et fédérales sur le droit de cité, les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation):		
Contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
Selon art. 21, 23 et 58 LN	6	9
Selon art. 21 LDCF	0	0
Naturalisation ordinaire (art. 13 aLN et 9 LN – procédure d'enregistrement ISR)	487	435
Naturalisation facilitée (art. 27, 28 et 29 aLN et 21 al. 1 et al. 2 LN)	225	332
Naturalisation facilitée (art. 31a, 31b, 58a et 58c aLN et 51 LN)	51	98
Conservation du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 aLDCF)	0	0
Perte du droit de cité suisse (art. 10 et 42 aLN et 37 LN)	2	1
Libération du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 aLDCF et 37 LDCF)	16	11
Libération du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 aLDCF et 46 LDCF)	10	3
Acquisition du droit de cité fribourgeois (art. 7 aLDCF et 11 LDCF)	4	3
Modification du droit de cité (139 LCo)	53	54

Divers	2019	2018
Autorisation d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	73	25
Recherche d'un membre de la famille	2	5

2.4.2 Office cantonal de l'état civil

L'état civil forme depuis janvier 2016 un seul office cantonal harmonisé. Il est constitué d'un bureau dans chaque district et a un chef d'office à sa tête. En 2019, l'office cantonal de l'état civil a procédé à l'enregistrement de :

	2019	2018
Naissance	2813	2668
Reconnaissance	1296	1225
Mariage	1605	1497
Décès	1979	1895
Divorce	634	648
Partenariat	26	29
Dissolution du partenariat	5	3
Déclaration de nom	308	324
Déclaration d'absence	0	1
Changement de sexe	8	4

2.5 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2019, le secteur des naturalisations a enregistré 825 nouveaux dossiers. Les procédures sont réparties de la manière suivante :

Procédure	Nombre
11 LDCF/7LDCF	4
13 aLN/9LN	425
27 aLN/ 21 al. 1 LN	258
28 aLN/21 al. 2 LN	29
21 aLN	3
24a LN	3
29 aLN	0
29 aLDCF/37 LDCF	17
31a, 31b, 58, 58a, 58c aLN/51 LN	54
36 aLDCF/44 LDCF	3
41 aLN/36 LN	17
42 aLN/37 LN	2
39 aLDCF/46 LDCF	10

Le traitement des nombreuses demandes de naturalisation, tant ordinaire que facilitée, déposées avant l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle législation fédérale, plus exigeante sous l'angle des conditions formelles et matérielles, a représenté entre 2018 et 2019 un véritable enjeu pour le secteur des naturalisations. En tout, près d'un millier d'entretiens de naturalisation ont été conduits durant l'année 2019. L'important effort concédé ces deux dernières années, en lien avec la diminution des dossiers déposés en 2018, a permis au Service de résorber le retard induit. En 2019, les premiers dossiers à traiter sous l'empire de la législation entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 ont pu être transmis aux autorités compétentes (communes, SEM, Grand Conseil).

L'année écoulée a également permis d'approfondir la mise en œuvre de la nouvelle législation fédérale. En ce sens, le SAINEC et le Secrétariat d'Etat aux migrations ont eu plusieurs séances de formation et d'échange d'expériences en lien avec les nouvelles dispositions du droit fédéral. Par contre, la nouvelle législation n'a pas entraîné de changement fondamental dans les règles de procédure et les processus de naturalisation, la pratique fribourgeoise étant depuis longtemps conforme à la volonté du législateur fédéral.

2.5.1 Naturalisation ordinaire

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 483 (437) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	1	Italie	38
Afrique du sud	1	Kazakhstan	1
Albanie	1	Kosovo	114
Algérie	7	Macédoine	26
Allemagne	34	Maroc	9
Angola	3	Maurice	2
Apatride	3	Mexique	1
Belgique	4	Monténégro	2
Bolivie	1	Mozambique	1
Bosnie-Herzégovine	14	Nigéria	4
Brésil	5	Ouzbékistan	1
Burkina Faso	6	Pakistan	4

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Burundi	2	Pérou	2
Cameroun	1	Pologne	9
Canada	7	Portugal	154
Cap-Vert	4	République démocratique du Congo	20
Chili	1	République dominicaine	3
Chine	5	Roumanie	2
Colombie	3	Russie	18
Croatie	1	Rwanda	1
Cuba	1	Serbie	20
Danemark	3	Somalie	2
Erythrée	9	Sri Lanka	1
Espagne	22	Suède	1
Ethiopie	10	Syrie	2
Finlande	1	Tchad	6
France	116	Thaïlande	2
Ghana	4	Togo	5
Grande-Bretagne	15	Tunisie	23
Guinée	3	Turquie	50
Inde	8	Vietnam	2
Irak	13	Yémen	1
Iran	5		

Parmi ces 483 (437) dossiers de naturalisation ordinaire, 231 (234) personnes concernaient des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 841 (750) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 483 (437) ressortissants-e-s étranger-ère-s avec 111 (101) conjoints étrangers et 247 (212) enfants étrangers.

2.5.2 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 2 (10) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 4 (0) réintégrations de Confédéré-e-s dans le droit de cité fribourgeois et 16 (10) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.5.3 Naturalisation facilitée

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), le Secrétariat d'Etat aux migrations a traité 276 (429) demandes de naturalisations facilitées. Ces procédures de naturalisation se répartissent comme suit :

- > 225 (331) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 aLN et 21 al. 1 et 2 LN).
- > 51 (98) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suissesse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c aLN et 51 al. 1 LN) ou qui n'ont pu être compris dans la naturalisation de l'un de leurs parents (art. 31a et 31b aLN et 51 al. 2 et 3 LN).

2.5.4 Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2019, le Service a organisé 4 cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant des représentants du Conseil d'Etat, d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le :

- > 30 janvier 2019 à la salle de la Prillaz à Estavayer-le-Lac
- > 26 juin 2019 à l'Université Miséricorde à Fribourg
- > 28 août 2019 à l'Université Miséricorde à Fribourg
- > 4 décembre 2019 à la salle La Lisière à Sâles

2.5.5 Réintégration

En 2019, 2 (5) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision du Secrétariat d'Etat aux migrations.

2.5.6 Révocation

En 2019, 11 (11) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par le Secrétariat d'Etat aux migrations à la suite d'une dénonciation par le canton.

Dans le même temps, 17 (23) cas pour usage abusif de la législation et de l'institution du mariage ont été dénoncés au Secrétariat d'Etat aux migrations.

3 Service des communes (SCom)

Chef de service : Gérald Mutrux

3.1 Activités

3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

- > le règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELC_o, RSF 140.11) a subi une modification en raison de l'adoption, le 4 juin 2019, du règlement sur l'archivage (RArch, RSF 17.61) (ROF 2019_043) ;
- > après les résultats positifs des scrutins populaires sur la convention de fusion entre la commune municipale bernoise de Clavaleyres et la commune de Morat, le Grand Conseil a adopté le décret du 24 mai 2019 approuvant la fusion de ces deux communes (ROF 2019_036) ; la modification territoriale impliquée par cette fusion a fait l'objet d'un concordat entre les cantons de Berne et de Fribourg, auquel le Grand Conseil a adhéré par loi du 25 juin 2019 (ROF 2019_056) ; ce concordat fera toutefois encore l'objet d'un scrutin populaire dans les deux cantons, le 9 février 2020 ;
- > par deux décrets adoptés le 25 juin 2019, le Grand Conseil a approuvé les fusions des communes de La Folliaz et de Villaz-Saint-Pierre (ROF 2019_058), d'une part, et la fusion des communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz (ROF 2019_057), d'autre part ; ces deux fusions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et portent le nombre des communes fribourgeoises à 133 ;
- > l'ordonnance indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs (ONCD, RSF 112.51) a été modifiée le 27 août 2019 afin de tenir compte des fusions entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (ROF 2019_067) ;
- > par décret du 17 décembre 2019, le Grand Conseil a également approuvé la fusion des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tavers (ROF 2019_102) ; cette fusion entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et portera le nombre des communes fribourgeoises à 131 à cette date, sous réserve d'autres fusions qui pourraient aussi entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021 ;
- > l'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale (OPFI) du 24 septembre 2019 met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2020 (ROF 2019_078) ;

-
- > l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) a été adoptée par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2019 et entrera en vigueur à la même date que la loi sur les finances communales (LFCo, ROF 2018_21), le 1^{er} janvier 2021 (ROF 2019_080).

Le Service a en outre été sollicité afin de collaborer dans différents projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois très importantes.

3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour ces mêmes collectivités publiques locales la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes (LCo). Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2018.

3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de commenter les résultats des analyses financières, les indicateurs, le contrôle légal de l'endettement, l'analyse budgétaire et l'examen des comptes, et de conseiller les communes à ce sujet.

3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a procédé au décompte définitif de la péréquation financière intercommunale 2020, déterminant les montants à payer par les communes contributrices et les montants à recevoir pour les communes bénéficiaires dans l'instrument des ressources, ainsi que les montants à recevoir pour toutes les communes dans l'instrument des besoins. Il a par la suite calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 133 communes pour l'année 2020.

3.1.5 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 90 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement ou de changement d'affectation des fonds spéciaux.

3.1.6 Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients et taux d'impôts communaux et les a communiqués à l'intention des destinataires concernés.

3.1.7 Etablissement de statistiques

Les données financières des communes sont publiées dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site internet du Service.

3.1.8 Fusions de communes

Le Service est régulièrement sollicité pour effectuer des analyses financières dans le cadre de projets de fusion de communes. Il coordonne également les demandes de préavis des conventions de fusion auprès des services de l'Administration fédérale et cantonale.

3.1.9 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 9 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

3.1.10 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 229 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

3.1.11 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants : « Contrôle périodique des valeurs au bilan » et « Vérification des comptes pour les organes externes ». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

3.1.12 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfectures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

3.1.13 Cours de formation

La « Formation romande des cadres communaux FR2C » (regroupant les cantons de BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS) a obtenu en 2016 l'accréditation fédérale pour le Brevet de Spécialiste en administration publique. Le Service participe activement à la formation des cadres en administration communale en dispensant des cours dans le module 4 (finances publiques).

3.1.14 Annuaire des communes (ACom)

Les données de l'Annuaire des communes, donnant de nombreuses informations de nature administrative au sujet des entités publiques que sont les communes, les associations de communes et les établissements communaux, sont régulièrement mises à jour par le Service, en collaboration avec les préfectures. Ces données sont publiées sur le site internet du Service.

3.1.15 Commissions et groupes de travail

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- > Comité de projet de la révision du plan directeur cantonal (PDCant) ;
- > Comité de pilotage « ECALEX » pour la révision de la loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels ;
- > Comité de pilotage de la « Réforme des tâches des préfets et des régions » ;
- > Comité de pilotage DIGI-FR ;
- > Comité de la Commission romande de politique locale ;
- > Comité de la Commission de formation des élus communaux ;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Groupe de travail « Révision de la loi sur les agglomérations » ;
- > Groupe de travail chargé de préparer l'avant-projet de règlement sur l'archivage (RArch) ;
- > Groupe de travail « ECALEX – Finances et gouvernance » ;
- > Groupe de travail « Forum du logement » ;
- > Groupe de travail technique de la Commission cantonale du logement ;
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2 ;
- > Groupe de travail Laboratoire d'idées ARG ;
- > Groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de révision totale de l'ordonnance sur la reconnaissance des armoiries des districts et des communes ;
- > Groupe de projet DETTEC, Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ;
- > Groupe de projet relatif à la réforme de la loi sur l'aide sociale ;
- > Groupe de travail « Portefeuille d'actions durables pour les communes » ;
- > Groupe de travail relatif à la révision de la législation en matière d'utilisation du domaine public des eaux ;
- > Groupe de travail relatif à l'élaboration de recommandations pour l'archivage des dossiers des tutelles et curatelles ;
- > Groupe de travail chargé de proposer un projet de loi mettant en œuvre le vote électronique et l'initiative sur la transparence et le financement de la politique ;
- > Groupe de travail RIE III, troisième réforme relative à l'imposition des entreprises / PF 17, projet fiscal 17 / RFFA, réforme fiscale et financement de l'AVS.

4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : Pascal Krayenbuhl

4.1 Mission et prestations

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture, ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

4.2 Paiements directs et mesures environnementales

4.2.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2019, 2388 exploitations agricoles, ainsi que 549 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2019.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé		29 756	29 756
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement		79 426	79 426
Contribution à la biodiversité	550	18 215	18 765
Contribution à la qualité du paysage	1 223	11 009	12 232
Contribution au système de production		38 035	38 035
Contribution à l'efficacité des ressources		2 953	2 953
Contribution à la transition		7 806	7 806
Total paiements directs	1 773	187 200	188 973
Contributions aux cultures particulières		5 362	5 362
Supplément pour les céréales		1 438	1 438
Contributions pour la protection des eaux	85	272	357
Contributions cantonales à l'estivage	210		210
Total des contributions	2 068	194 272	196 340

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2019 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 54 bénéficiaires, selon le volume de production engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2019, sur un volume total de 3 194 127 kg de lait, cela qui représente environ 6,6 centimes par kilo de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de Villorsonnens, Rue et Chapelle ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2019.

4.2.2 Reconnaissance des exploitations

En 2019, 88 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 21 communautés complètes ont été formées pour 21 dissoutes, et 13 communautés partielles formées pour 12 dissoutes, ainsi que 21 nouvelles exploitations

simples reconnues.

4.2.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

4.2.3.1 Protection de la nature : biodiversité et mise en réseau

4.2.3.1.1 Qualité 2¹

En 2019, 1 343 exploitants ont touché des contributions à la biodiversité pour un montant global de 4 534 573 francs. Ce chiffre comprend le niveau de qualité 2 dans la surface agricole utile (SAU), ainsi que les surfaces vertes riches en espèces dans l'estivage. Il est à noter que certains exploitants peuvent avoir une exploitation de base et une exploitation d'estivage.

4.2.3.1.2 Mise en réseau

En 2019, le nombre de projets de réseaux écologiques se montait à 47 sur l'ensemble du canton, deux de moins qu'en 2018, à la suite de la fusion du projet Autigny avec celui de Sarine-Ouest et de celui de Villeneuve avec le projet vaudois de Granges-Marnand (VD). Le montant des contributions versées aux agriculteurs fribourgeois pour des surfaces de promotion de la biodiversité mises en réseau a quant à lui légèrement augmenté, pour atteindre 5 486 000 francs. Au total 1581 exploitants fribourgeois ont bénéficié de ces contributions.

4.2.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface à 54 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants : Avry, Courgevaulx, Domdidier, Gurmels, Lurtigen, Middel et Neyruz. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 357 383 francs. La part cantonale des indemnités versées (24 % du total) s'élève à 84 729 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

4.2.3.3 Protection de l'air

Le « Programme d'efficacité des ressources »² soutenant l'utilisation des pendillards est bien suivi dans le canton.

4.2.3.4 Protection des sols

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 212 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

4.2.3.5 Qualité du paysage

L'ensemble du territoire est couvert par des projets de qualité du paysage. Toutes les exploitations fribourgeoises ont la possibilité de choisir ses mesures selon le catalogue de mesures proposées et d'adhérer à un projet. Au total, 1 985 exploitations et 530 exploitations d'estivage participent à ce programme, pour un montant global de 12 232 482 francs, dont 10 % sont à la charge du canton.

4.3 Aides structurelles

4.3.1 Subventions à fonds perdu

4.3.1.1 Subventions ordinaires

4.3.1.1.1 Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniement parcellaire, chemin, assainissement de terrain, remise à ciel ouvert de ruisseaux, irrigation,

¹ Les surfaces de promotion de la biodiversité qui présentent une qualité élevée donnent droit à une contribution Qualité 2 selon l'Ordonnance sur les paiements directs.

² <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/direktzahlungen/ressourceneffizienzbeitraege.html>

adduction d'eau et raccordement électrique. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

4.3.1.1.2 Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

Subventions ordinaires versées en 2019	Subventions cantonales en Fr.	Subventions fédérales en Fr.	Total en Fr.
Améliorations foncières	3 520 822	4 648 084	8 168 906
Bâtiments ruraux	3 567 558	2 907 546	6 475 104
Total versé en 2019	7 088 380	7 555 630	14 644 010

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

4.3.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des améliorations foncières (AF) est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupement volontaire de parcelles, chemin, assainissement de terrains, adduction d'eau, raccordement électrique, irrigation, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

Subventions du Fonds des améliorations foncières versées en 2019	Fr.	749 914.-
---	------------	------------------

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

4.3.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts accordés en 2019 en faveur des personnes physiques	Fr.	19 058 000.-
---	------------	---------------------

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, des constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitations, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

Prêts accordés en 2019 en faveur des personnes morales	Fr.	6 418 000.-
---	------------	--------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries, ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en 2019 s'élève à 25 476 000 francs. Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en cours s'élève à 171 901 196 francs.

4.3.3 Aides aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à parts égales par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2019

But	Montant en Fr.
Conversions de dettes existantes	545 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	975 000
Total en 2019	1 520 000

Le total des prêts accordés à titre d'aide aux exploitations paysannes en cours s'élève à 7 008 550 francs.

4.3.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal.

Prêts accordés en 2019 en faveur des personnes physiques	Fr.	2'585'000.-
---	------------	--------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de construction/rénovation diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

Prêts accordés en 2019 en faveur des personnes morales	Fr.	0.-
---	------------	------------

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2019 s'élève à 2 585 000 francs. Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en cours s'élève à 27 482 298 francs.

4.4 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2019 :

- > 561 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, de hangars, de poulaillers, de serres, de tunnels en matière plastique, de fermes de colonisation, de chalets d'alpage, d'installations de biogaz et de constructions liées aux activités accessoires non agricoles ;
- > 264 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles ;
- > 49 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision du plan d'aménagement local (PAL), ainsi que de zones de protection de sources.

4.5 Promotion des produits, élevage et viticulture

4.5.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotion des produits agricoles, afin de renforcer l'image des produits fribourgeois, ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 36 projets et notamment 450 000 francs à l'Association pour la Promotion des Produits du Terroir du Pays de Fribourg (Association Terroir Fribourg) qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

4.5.2 Elevage bovin

En 2019, le canton a alloué 394 879 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 550 000 francs en tant que soutien financier à l'écoulement du gros bétail sur les marchés publics surveillés.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations régionales. L'amélioration de la qualité, en particulier par un soutien de la production de lait durable, est également une mesure phare en faveur des éleveurs bovins fribourgeois.

Trois manifestations de niveau national organisées dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton : Marché-Concours des taureaux (50 000 francs), Expo Bulle (50 000 francs) et Junior Bulle Expo (40 000 francs).

4.5.3 Elevage chevalin

En 2019, le canton a alloué 27 703 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin

fribourgeois.

4.5.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2019 s'élève à 17 083 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (uniquement contribution au Service sanitaire) et à 92 200 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

4.5.5 Viticulture

La vendange 2019 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 796 848 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 116,2 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgri³.

4.6 Participation à des commissions

Le Service participe à la :

- > Commission consultative pour l'agriculture ;
- > Commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) ;
- > Commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF) ;
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
- > Commission d'acquisition des immeubles (CAI) ;
- > Commission pour la protection des végétaux (CPV) ;
- > Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée ;
- > Commission de viticulture ;
- > Commission consultative pour la mise en réseau.

4.7 Evénements particuliers

Dans le cadre de la Politique agricole PA22+, le Service a contribué à la prise de position du canton et la rédaction du rapport agricole quadriennal cantonal, qui a été publié en 2019.

Le Service a participé aux travaux d'élaboration de la Stratégie de développement durable et du futur Plan climat. Il assure sur ces dossiers la coordination avec la DIAF et les autres unités de la Direction.

Le Service a collaboré de manière intensive à une étude sur les aspects sociaux de l'agriculture. Dans ce contexte, un rapport de l'Université de Neuchâtel sur les risques psychosociaux dans l'agriculture a été livré à la DIAF et la DSAS, mandataires. Ce rapport a servi de base au développement de la Cellule d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté (AED).

Le Service a collaboré de manière intensive avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) à l'établissement de la donnée géographique de l'inventaire des surfaces d'assolement accompagnant le Plan directeur cantonal (PDCant) pour l'enquête finale auprès de la Confédération.

Le Service a contribué aux travaux relatifs à la révision du PDCant.

Le Service a consolidé l'application AS-Agri (SAP) permettant de gérer les subventions et les crédits destinés aux aides structurelles agricoles.

Le Service a contribué à la mise en place des exigences cantonales pour les réseaux écologiques qui ont été validées par l'OFAG et les directions concernées.

Le Service a participé au projet pilote de la Stratégie Agricole Régionale Broye (SAR).

Le Service a suivi des travaux en lien avec les mandats « Valorisation des matériaux terreux dans l'agriculture », mandats attribués dans le cadre de la stratégie Développement durable du Canton.

Le Service a contribué aux travaux préparatoires en vue de réaliser un projet de développement régional dans le Seeland.

³ <https://www.fr.ch/sagri/energie-agriculture-et-environnement/agriculture-et-animaux-de-rente/viticulture-du-canton-de-fribourg>

5 Service des forêts et de la nature (SFN)

Chef de Service : Dominique Schaller

5.1 Forêts

5.1.1 Faits marquants de l'année

5.1.1.1.1 Un service unique pour les forêts, la faune, la nature, le paysage et les dangers naturels

Le 1^{er} avril 2019 est né le Service des forêts et de la nature (SFN), fruit de la fusion du Service des forêts et de la faune et du Service de la nature et du paysage. Avec cette fusion, c'est l'ensemble de l'environnement vert qui est concentré dans un seul et même service qui a pour tâche la gestion et la conservation des forêts, des biotopes, du paysage, la protection et la promotion de la flore et de la faune, la prévention et la protection contre les dangers naturels et la formation forestière. Il dispose d'une présence territoriale couvrant l'ensemble du canton de Fribourg, par les arrondissements forestiers et les régions de surveillance de la faune.

5.1.1.1.2 Protection des forêts

Sécheresse, canicule et augmentation des événements extrêmes affaiblissent les peuplements forestiers. L'augmentation croissante de la mortalité et la diminution du taux de décomposition de la litière et du bois mort conduisent à une augmentation du combustible et donc du risque d'incendies de forêt. Avec 64 000 m³ de bois subventionnés dans le cadre de la lutte contre le bostryche ou suite à des coups de vent, l'année fut à nouveau une année difficile pour les propriétaires forestiers, ce qui a nécessité l'octroi d'un crédit complémentaire à hauteur de 410 000 francs de la part du canton.

Lancé en 2017, le système « Incendi » (évaluation et communication du degré de danger) est devenu un outil d'information et de prévention apprécié. Aucun incendie de forêt majeur n'a été à déplorer.

5.1.1.1.3 Entretien des forêts et des biotopes : fin de la 3^e période des conventions-programmes

En 2019 s'achève la troisième période quadriennale des conventions-programmes avec la Confédération. La grande majorité des objectifs fixés auront pu être atteints dans les domaines de la gestion forestière, des ouvrages de protection et de la protection de la nature et du paysage. Les nouvelles conventions-programmes prévoient une augmentation des moyens pour la nature, le paysage et la biodiversité en général, mais une diminution pour la gestion des forêts.

5.1.1.1.4 Faune terrestre

Suite à l'augmentation des dégâts dus au sanglier les années précédentes, les bases légales ont été adaptées afin de permettre une « chasse d'été » du sanglier durant les mois de juillet et d'août. Vingt-six sangliers ont pu ainsi être tirés, mais les dégâts restent importants et problématiques en plaine notamment.

Le concept forêt-cerf, qui présente les différentes mesures que le SFN met en œuvre dans le but d'une gestion durable du cerf dans le canton, est arrivé à échéance en 2018. Il a été adapté et mis en consultation.

5.1.1.1.5 Faune aquatique

Le réchauffement climatique impacte fortement les lacs et les cours d'eau. La diminution des débits et l'augmentation de la température de l'eau conduisent à une mortalité plus importante qui ne trouve guère de solutions. La baisse des produits de la pêche couplée à l'augmentation du nombre de cormorans a conduit à la décision politique intercantonale d'adapter le concordat régissant la chasse sur les lacs de Neuchâtel et de Morat pour permettre la chasse du cormoran par les pêcheurs professionnels.

Le Conseil d'Etat a décidé, suite aux enquêtes technique et administrative réalisées, de ne pas remettre en état la pisciculture d'Estavayer-le-Lac au profit d'une collaboration intercantonale à Colombier NE.

5.1.1.1.6 Nature et paysage

L'inventaire des paysages d'importance cantonale (PIC), qui constitue une étude de base pour la politique paysagère cantonale et complète l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) a été élaboré et présenté aux communes et partenaires.

La modification du plan d'affectation cantonal créant les réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel et de son règlement, qui lance le processus de démantèlement des chalets qui s'y trouvent, a été mise en consultation préalable auprès des services et de la Confédération.

5.1.2 Conservation des forêts

Décisions DIAF, sur proposition du SFN:	Nombre
Défrichements	19
Surface totale et motifs des défrichements: 76 922 m ² ; route (1), liaison de mobilité douce et cheminements piétonniers (3), protection contre les crues/revitalisation de cours d'eau (5), infrastructures d'eau potable (7), exploitation de matériaux (1), décharge (1), mise en conformité en lien avec un changement d'affectation à des fins touristiques (1)	
Constatations de la nature forestière	7
Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFN :	44
Autorisations/préavis du SFN pour des manifestations en forêt :	54

Préavis du SFN :	Nombre
Demandes de permis de construire en ou à proximité de la forêt, respectivement d'une certaine importance pour la protection de la nature et du paysage (à partir du 1 ^{er} avril 2019, suite à la fusion du SFF avec le SNP)	658
Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projets AF, etc.)	148
Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt) :	84

5.1.3 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2016-2019, les interventions suivantes ont été réalisées en 2019 : des mesures sylvicoles en faveur des espèces forestières particulières ont été réalisées sur 80 ha ; 35 ha de lisières forestières ont été mis en valeur ; 9 zones humides ont été créées ou aménagées en forêt ; de nombreux arbres-habitat ont été désignés (332), une réserve forestière (45 ha) et 10 îlots de sénescence (au total 49 ha) ont été créés.

Le montant arrondi des subventions cantonales et fédérales est de 1 300 000 francs.

5.1.4 Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices

5.1.4.1 Forêts protectrices

Suite aux tempêtes et aux périodes de sécheresse en 2018 et 2019 qui ont provoqué différents nouveaux dégâts, les interventions sylvicoles ont dû être orientées en partie vers la prévention de dégâts phytosanitaires. Les marchés du bois ont souffert. Ceci a engendré quelques retards dans les interventions sylvicoles planifiées en forêts protectrices, de sorte que les objectifs de la convention-programme « Forêts protectrices » ne sont pas entièrement atteints (92 %).

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Mesures sylvicoles en forêts protectrices (FP-S)	3 933 000	35 projets en cours, 406 ha de surface traitée avec 76 600 m ³ de bois exploité

5.1.4.2 Infrastructures forestières (FP-I, GF-I et PC-d)

Le résultat correspond à la planification selon convention-programme 2016-2019 « Gestion des forêts ».

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Infrastructures forestières FP-I, GF-I et PC-d	1 318 000	16 projets en cours dont 2 bâtiments, 11 800 m de routes améliorées, 4341 ha de surface de forêts mieux desservies

5.1.4.3 Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres (DN-I)

La convention-programme 2016-2019 « Ouvrages de protection LFo » a été finalisée selon les modalités qui ont été revues en 2018. Un projet concerne la protection de la route cantonale 1100 (Broc-Jaun) au secteur Bataille avec un versement assez conséquent correspondant à la participation fédérale.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Infrastructures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres DN-I	1 054 000	9 projets en cours, 115 570 francs de réduction annuelle du risque

5.1.4.4 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire (DN-F)

La contribution du Service pour la mise en œuvre de ces données au niveau de l'aménagement du territoire (préavis de la Commission des dangers naturels (CDN) pour les permis de construire, PAL, PAD) est une tâche permanente. Les travaux de révision des cartes pour le secteur préalpin ont été entamés avec le projet pilote pour la commune de Val-de-Charney. Une coordination avec le SEn pour les processus « eau » est recherchée. De nouvelles modélisations des processus avalanches, glissements de terrain et chutes de pierres/blocs en tenant compte des données les plus récentes ont été établies et pourront servir à uniformiser la qualité des cartes de dangers pour l'ensemble du canton.

5.1.4.5 Cadastre des événements StorMe – conseillers locaux en matière de dangers naturels

L'année 2019 a été à nouveau calme en termes d'événements extraordinaires. Le glissement permanent du Hohberg (volume total de plusieurs millions de m³), dans la région de Schwarzsee, a vu un retour « à la normale » suite à l'accélération importante en 2018.

Les conditions météorologiques défavorables ont créé une situation critique par rapport aux dangers d'avalanches pendant plusieurs semaines. Trois randonneurs ont perdu la vie dans les Préalpes fribourgeoises, alors qu'on ne déplore normalement dans cette région qu'une seule victime en moyenne tous les 5 ans.

Dans le courant de l'été, deux éboulements se sont produits dans le massif des Gastlosen, sans faire de victime. Par contre, les nuages de poussière filmés par le public ont déclenché, dans un des cas, un engagement des autorités.

Le dispositif de « conseillers locaux en matière de dangers naturels » est pleinement opérationnel et permet d'anticiper au mieux les dangers naturels qui pourraient survenir. Ce dispositif reçoit un retour positif de la part de

l'organe de conduite cantonal (OCC) et des organes communaux de conduite (ORCOC). La formation continue de ces spécialistes est assurée à raison de deux demi-journées de formation par année.

5.1.4.6 Prévention contre les incendies de forêt

Trois ans après sa mise en service, le système « Incendi » (évaluation et communication du degré de danger) est devenu un outil d'information et de prévention apprécié de part et d'autre. Une bonne coordination intercantonale (BE, VD, NE) est mise en place. Le besoin de coordination au niveau intercantonal voire même national notamment par rapport aux consignes et conséquences liées aux différents degrés de danger est de plus en plus nécessaire.

La coordination avec le Service de protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) et l'OCC pour les aspects de gestion du danger d'incendie hors forêt et la communication auprès de la population sont assurées, mais ont suscité quelques interrogations par rapport aux dispositions concernant la Fête nationale.

L'année 2019 a connu à nouveau une sécheresse importante dans la lignée des dernières années qui a surtout touché les milieux agricole et piscicole. Sur demande de l'OCC, le Conseil d'Etat a prononcé une interdiction pour les feux d'artifice lors de la Fête nationale, mais aucune interdiction de faire du feu en forêt n'a été décidée en 2019 par le SFN.

5.1.5 Gestion des forêts, production et utilisation du bois

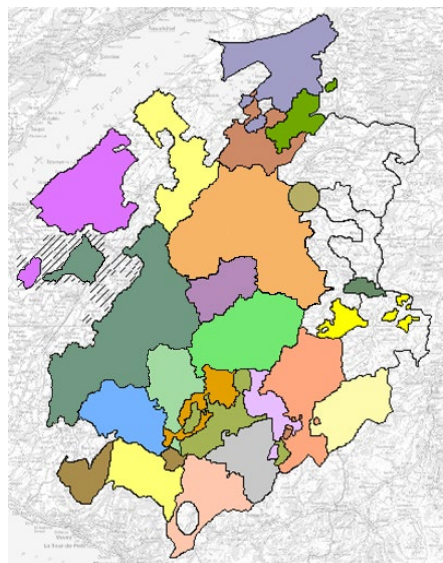
5.1.5.1 Mesures d'encouragement

Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements Fr.	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Régénération des forêts	499 000	12 200 m ³ de coupes de bois déficitaires 6 ha de plantation
Accueil du public en forêt	580 000	3000 ha de forêt où l'accueil est important
Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière	39 000	6 projets de groupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire en cours
Dégâts aux forêts	1 619 000	64 000 m ³ de coupes de bois endommagé
Unités de gestion optimale des forêts	0	Aucune fusion d'unités de gestion
Optimisation de la gestion des forêts privées	82 000	2 projets en cours
Soins aux jeunes peuplements	2 053 000	822 ha de jeunes peuplements soignés et 28 ha de plantations de chênes ou d'arbres rares
Crédits d'investissements	1 375 000	6 nouveaux contrats conclus

5.1.5.2 Unités de gestion forestières

Corporations dotées de la personnalité juridique	Convention écrite entre partenaires	Unités formées par un seul propriétaire	Triages forestiers sans unité de gestion
14 unités	4 unités	5 unités	5 triages, qui contiennent essentiellement des forêts privées

Des projets d'évolution des unités de gestion forestière sont en élaboration, en particulier en Gruyère.



Carte des unités de gestion forestières

5.1.5.3 Planification forestière

L'année 2019 fut une année particulièrement soutenue pour la planification forestière, avec 5 plans de gestion en cours d'élaboration, appliquant tous les principes de la Planification directrice des forêts fribourgeoise (PDFF), notamment le principe de multifonctionnalité des forêts et l'élaboration d'une carte des fonctions prioritaires.

- > L'élaboration du plan de gestion de Forêts-Sarine se poursuit. Une décision sylvicole importante a été prise par la corporation en choisissant de travailler sous le régime sylvicole de la forêt pérenne. Il s'agit désormais de finaliser le travail de rédaction et de validation du plan de gestion.
- > L'élaboration du plan de gestion de Glâne-Farzin se poursuit. La particularité de cette corporation intercantonale requiert certaines adaptations des méthodes de travail habituelles. Des analyses avec le logiciel WIS 2 sont en cours.
- > Le nouveau plan de gestion de la corporation forestière du Haut-Lac se fait de manière rapide grâce à une belle participation des membres du groupe de travail et la motivation du forestier. Il reste encore l'étape de la validation officielle par le Service.
- > Le nouveau plan de gestion de la corporation forestière Jogne-Javroz a débuté. Il s'agit d'un travail ambitieux qui vise un plan de gestion dynamique, permettant un suivi et des mises à jour régulières.
- > Le dernier plan de gestion débuté en 2019 est celui de la commune de Châtel-St-Denis.

La PDFF poursuit sa phase de mise en œuvre. La commission cantonale Forêt, prévue dans la PDFF et dans la modification de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN), s'est réunie pour la première fois en décembre 2019.

La majorité des autres mesures sont mises en œuvre dans le cadre de la politique normale du SFN. Un tableau de suivi de l'avancement des différents objectifs et mesures doit être préparé en 2020.

L'inventaire du rajeunissement s'est déroulé sur le Plateau fribourgeois avec 687 placettes inventoriées pendant les mois de mars et avril. Quelques points concernant la méthodologie lors de cas particuliers restent encore à clarifier. Le taux d'abroustissement moyen sur le Plateau est de 6 %, donc légèrement supérieur à celui de 2017 (5 %), mais les résultats par essence sont très similaires au résultat de 2017. La situation générale est donc satisfaisante et les problèmes observés restent ponctuels.

Concernant la mise à jour des outils de planification forestière, la réflexion se poursuit quant à la possibilité d'automatiser la mise à jour de la carte des peuplements, sans perdre les quantités importantes de données entrées manuellement par les forestiers.

5.1.6 Formation

5.1.6.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AFP

Contrats enregistrés au 1^{er} janvier 2019

1 ^{re} année (CFC)	11	(10 F et 1 A)
2 ^e année (CFC)	20	(15 F et 5 A)
3 ^e année (CFC)	11	(9 F et 2 A)
1 ^{re} année (AFP)	6	(5 F et 1 A)
2 ^e année (AFP)	5	(2 F et 3 A)

Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2019

CFC	16	(15 F et 1 A)
AFP	3	(1 F et 2 A)

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

5.1.6.2 Formation continue

Cours	Nombre	Participants (total)
Cours à la tronçonneuse	6	25
Cours de bûcheronnage	4	22
Répétition de secourisme	4	51
Sylviculture	10	64
Gestion	7	8
Formation	7	58
Faune	10	37

Plusieurs Fribourgeois sont en formation pour l'obtention d'un brevet ou d'un autre diplôme à Lyss, Le Mont-sur-Lausanne, Zollikofen ou Zurich.

Pour des informations supplémentaires, vous pouvez consulter le rapport annuel de la Formation professionnelle forestière (FPF) sur le site internet du SFN

5.2 Faune, chasse et pêche

5.2.1 Chasse

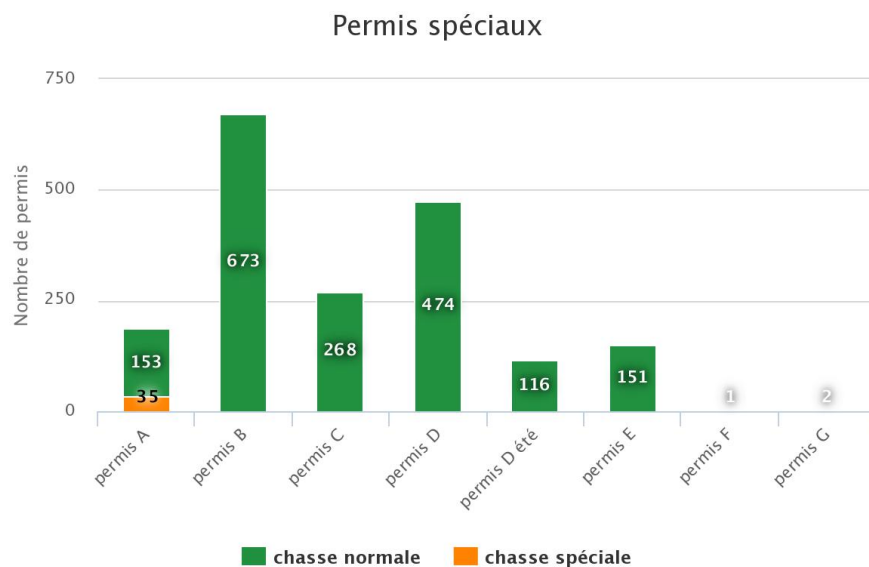
5.2.1.1 Nombre de permis de base

720 permis de base ont été délivrés pour la saison de chasse 2019-2020 : 718 avec arme, 2 sans arme.



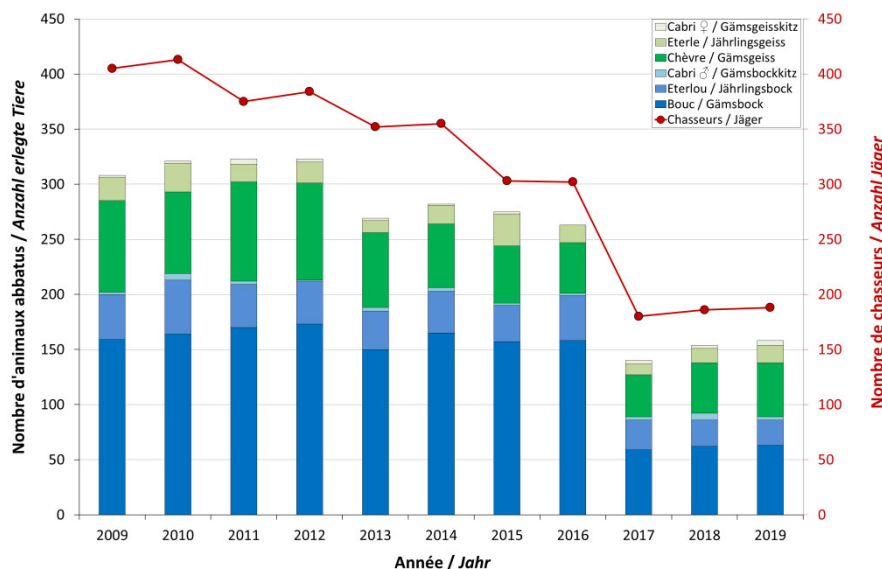
5.2.1.2 Permis spéciaux

Permis	Nombre
Permis A (chamois)	153
Permis A spéciale (chamois)	35
Permis B (chevreuil)	673
Permis C (cerf)	268
Permis D (sanglier)	474
Permis D été (sanglier)	116
Permis E (gibier à plumes)	151
Permis F (lac de Neuchâtel)	1
Permis G (lac de Morat)	2



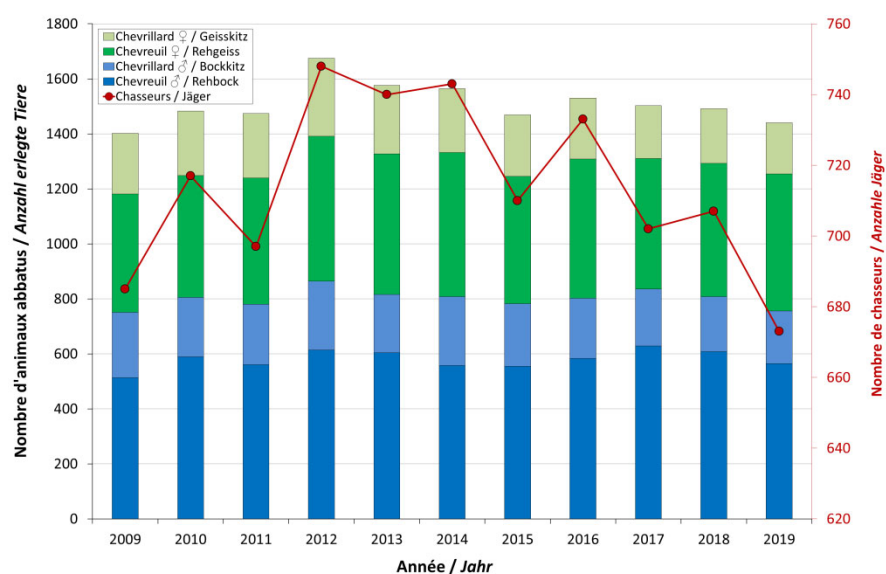
5.2.1.2.1 Chamois

La chasse du chamois en montagne a été autorisée du 16 septembre au 28 septembre 2019 ainsi que durant trois samedis supplémentaires (14 septembre, 5 octobre et 12 octobre 2019). La chasse spéciale du chamois s'est quant à elle déroulée durant une semaine du 16 septembre au 21 septembre 2019. Comme les deux années précédentes, une chasse gérée par régions et classes d'âge a été organisée (prélèvement d'au maximum 15 % de la population) afin de garantir une population saine et équilibrée et de réduire la diminution de la population dans les régions ouvertes à la chasse. Un total de 158 individus a été prélevé avec un sex-ratio de 1,3 mâle adulte pour 1 femelle adulte (meilleur résultat, en termes de sex-ratio, depuis plus de 10 ans). Au vu des directives fédérales en vigueur et de la gestion de la faune sauvage, la nouvelle méthode de chasse introduite par le SFN en 2017 est très satisfaisante.



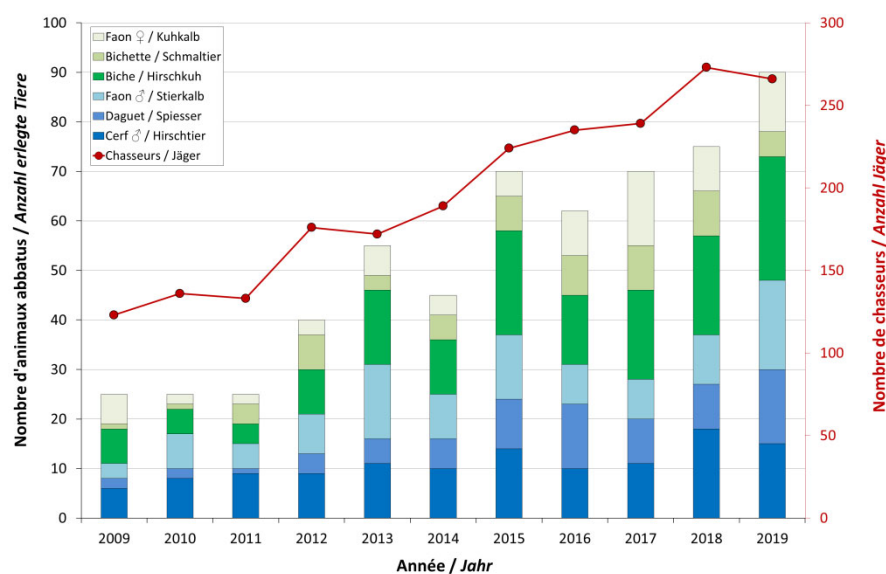
5.2.1.2.2 Chevreuil

Les titulaires du permis B ont pu chasser le chevreuil en plaine du 16 septembre au 19 octobre 2019. Pendant la cinquième semaine de chasse, le prélèvement était limité à des secteurs de faune définis par le Service. Le prélèvement d'un, de deux ou de trois chevreuils était autorisé. Durant cette période, à raison de 4 jours de chasse par semaine, 1440 individus ont été prélevés. Le prélèvement se compose de la manière suivante : 52,3 % la première semaine, 25,4 % la deuxième semaine, 12,9 % la troisième semaine, 7,7 % la quatrième semaine et 1,7 % la cinquième semaine.



5.2.1.2.3 Cerf

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf ont pu chasser dans les unités de gestion 1, 2 et 3, du 14 au 26 octobre et du 2 au 16 novembre 2019. Le contingent de 90 individus (15 mâles coiffés, 15 daguets, 30 biches ou bichettes et 30 faons) a été atteint.

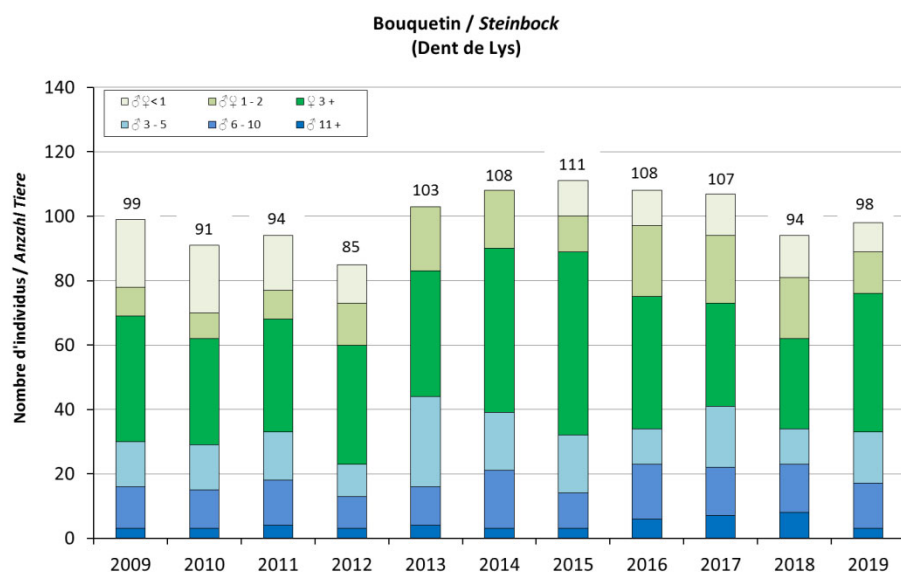
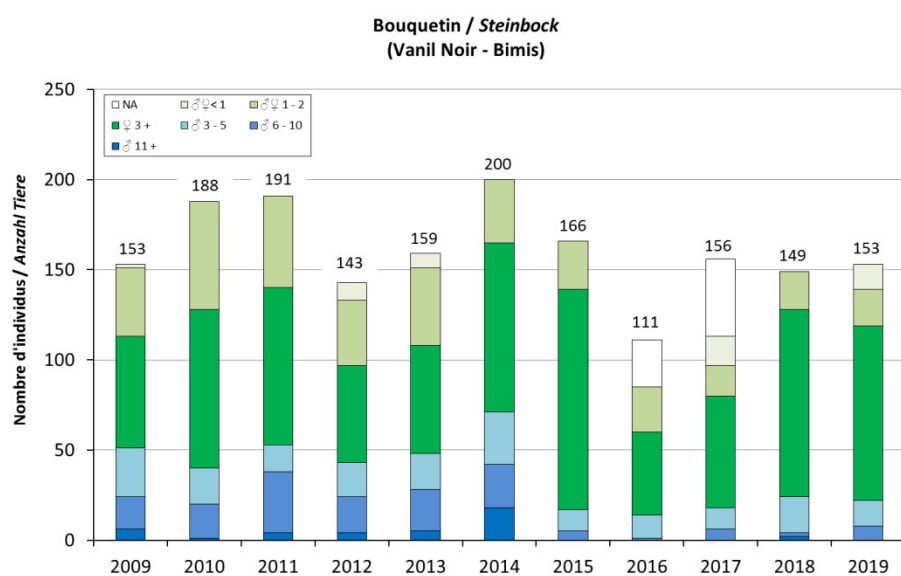


5.2.1.2.4 Sanglier

Dans les territoires de montagne, la chasse du sanglier a débuté le 1^{er} septembre 2019 et s'est terminée le 31 décembre 2019. En plaine, la chasse du sanglier a débuté le 1^{er} septembre dans les territoires hors des forêts et le 16 septembre dans les territoires forestiers ; elle se terminera à la fin janvier 2020. La chasse du sanglier dans les réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel (seulement avec miradors) a eu lieu du 15 octobre au 31 décembre 2019 pour les réserves fédérales ; elle sera prolongée jusqu'au 15 janvier 2020 dans les réserves cantonales.

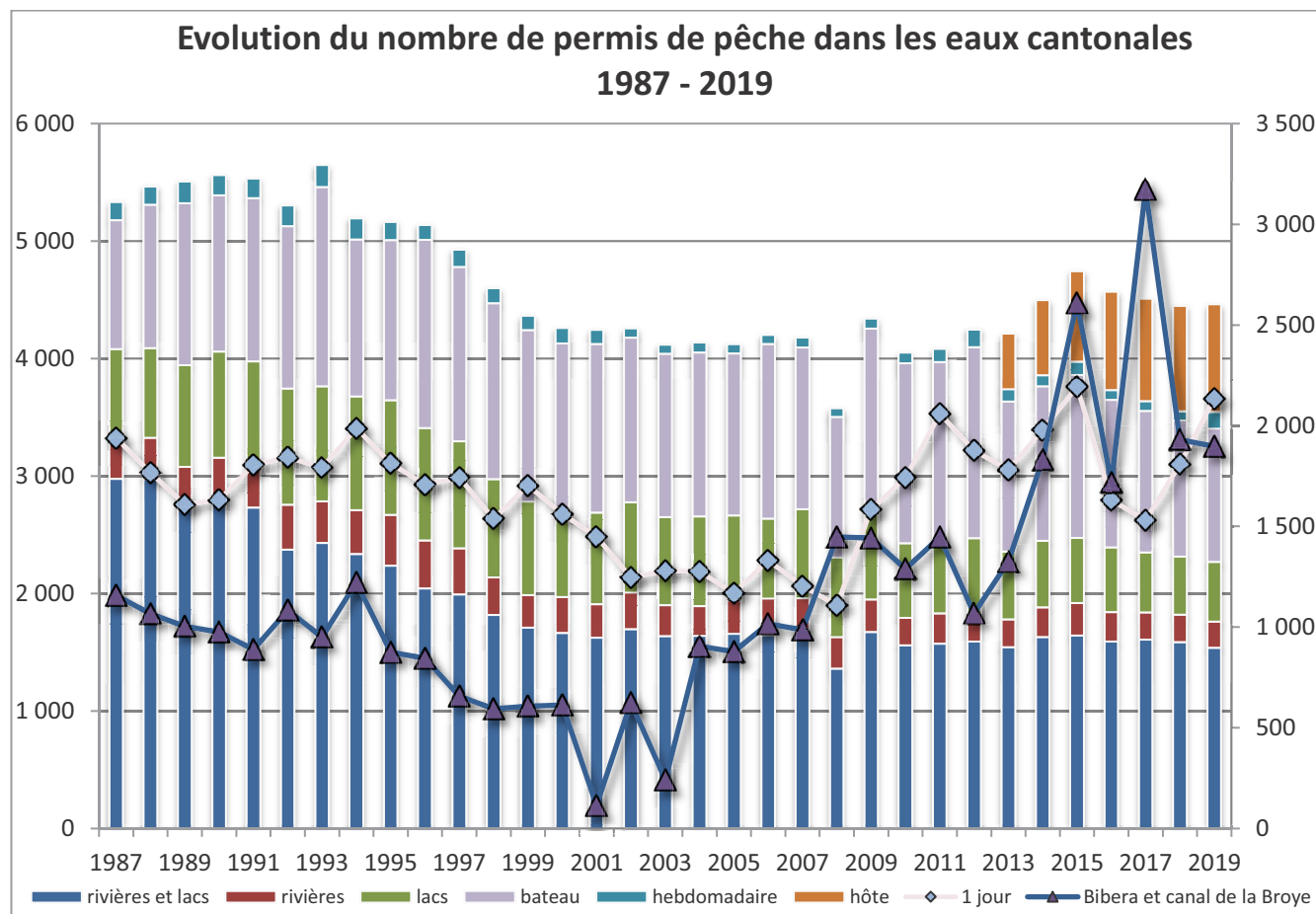
5.2.1.2.5 Espèces non chassables

Vu la stabilité du cheptel des bouquetins dans le district franc de la Dent-de-Lys et la situation du cheptel des bouquetins dans le district franc du Vanil Noir - Bimis, aucune chasse de régulation n'a été organisée pour cette espèce.



5.2.2 Pêche

5.2.2.1 Statistique des permis de pêche



Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2019 peuvent être consultés sur le site internet du SFN.

5.2.2.2 Pêche affermée

Les mises des lots de pêche pour la période 2016-2021 ont eu lieu en janvier 2016. Sur les 70 lots, 66 ont été attribués et 15 locataires ont renoncé à l'alevinage de manière volontaire.

5.2.2.3 Pollution

Sur 51 pollutions qui ont nécessité l'intervention des gardes-faune, des poissons morts ont été retrouvés dans quatre cas.

5.2.2.4 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2019, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg : 5 permis de pêche professionnelle (permis A), 1 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 158 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 253 permis de pêche de loisir (permis D), 216 permis additionnels « hôte », 15 permis journaliers C et 45 permis journaliers D.

5.2.2.5 Pêche dans le lac de Morat

En 2019, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg : 1 permis de pêche professionnelle (permis A), 0 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 313 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 486 permis de pêche de loisir (permis D), 375 permis additionnels « hôte », 0 permis journalier C et 170 permis journaliers D.

5.2.2.6 Utilisation des 30 % du produit issu de la vente des permis de pêche et utilisation du produit issu de la taxe de repeuplement

En 2019, les recettes de 149 891 francs liées aux 30 % du produit issu de la vente des permis de pêche dans les eaux cantonales (art. 31 LPêche) ainsi que celles du produit issu de la taxe de repeuplement de 56 992 francs (art. 7 RPêche) ont été dépensées comme suit : 150 860 francs liés à l'alevinage des lacs et des cours d'eau, 37 651 francs liés à des suivis de populations piscicoles et 10 068 francs liés à la protection et à l'amélioration de biotopes.

Durant cette même année, les gardes-faune et le personnel du SFN ont effectué 900 heures en lien avec cette thématique, ce qui représente un montant de 70 350 francs (le travail des gardes-faune représentant 560 heures ou 44 940 francs).

5.2.3 Amendes d'ordre

En 2019, les collaborateurs du Service ont administré 53 amendes d'ordre :

- > 10 concernant la détention de chiens ;
- > 21 concernant la chasse ;
- > 22 concernant la pêche.

5.3 Nature et paysage

5.3.1 Boisements hors forêt

La collaboration avec le service territorial pour la gestion des boisements hors forêt s'est poursuivie en 2019. Ainsi pour les communes, les forestiers sont désormais les personnes de référence pour les questions liées aux boisements hors forêt.

La procédure actuelle de demande de dérogation aux dispositions de protection des boisements hors forêt étant particulièrement complexe, une réflexion a été initiée au sein du Service dans le but de la réviser et garantir une approche plus pragmatique et efficace.

5.3.2 Paysage

L'inventaire des paysages d'importance cantonale (PIC) a été élaboré et présenté aux participants des ateliers participatifs lors de deux séances de restitution (une par région linguistique). Cette étude de base, disponible sur le site internet de l'Etat dans sa version provisoire, identifie les paysages fribourgeois qui, de par leur typicité et leur rareté, présentent un intérêt en tant qu'élément important de la qualité de vie de la population. Certaines adaptations seront encore nécessaires avant intégration au PDCant.

En collaboration avec le Département de Géosciences de l'Université de Fribourg, les travaux préparatoires en vue de l'élaboration de l'inventaire des géotopes d'importance cantonale ont été initiés.

5.3.3 Parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux (PNR) Gruyère Pays-d'Enhaut et Gantersch sont en phase d'exploitation. Le SFN suit leurs activités en collaboration avec les services chargés de ces dossiers dans les cantons de Vaud et de Berne. L'année 2019 a été marquée par l'agrandissement du périmètre du PNR Gruyère Pays-d'Enhaut avec l'intégration des communes de Gruyères et Jaun, ainsi que par la mise en œuvre des stratégies de lutte contre les néophytes dans les parcs.

5.3.4 Biotopes

Au total, 1050 ha de prairies et pâturages maigres, surfaces à litières, alpages ou zones tampon sont au bénéfice de contrats avec les agriculteurs garantissant une exploitation extensive en faveur de la biodiversité.

Une quarantaine de biotopes d'importance nationale et cantonale (principalement des bas- et haut-marais ainsi que des sites de reproduction de batraciens) ont fait l'objet de travaux de gestion courants tels que fauche, débroussaillage ou arrachage de néophytes.

Des travaux de revitalisation plus importants tels que la restauration du régime hydrique, la réouverture de milieux embuissonnés, la conversion des peuplements forestiers, le curage ou la réfection de l'imperméabilisation d'étangs ont pu être réalisés dans les biotopes d'importance nationale et cantonale suivants :

- > Marais : Niremont, La Léchire, La Biorne, Le Pelon, La Bioleire ;
- > Zones alluviales : La Sarine entre Rossens et Fribourg, Les Auges de Neirivue, La Neirigue et la Glâne ;
- > Sites à batraciens : Les Cases, Räschi-Zileta, Bäriswil, Büneli, Sous Vussy ;
- > Prairies : Villarbeney, Allières, Mühlital, Le Bry.

Un nouveau plan de gestion a été élaboré pour les zones alluviales d'importance nationale de Montagny-les-Monts (L'Arbogne) et de Cerniat-La Valsainte (Le Javro).

Le programme de plantation de haies s'est poursuivi avec le soutien à la création de plus de 1000 mètres de nouvelles haies sur les communes d'Hauterive (Ecuvillens), Guin, Neyruz, Schmitten, Surpierre, Ueberstorf et Wallenried.

Un nouveau complexe d'étangs à Zirkels, au bord de la Taverna, sur la commune de Schmitten, a pu être réalisé en collaboration avec une fondation privée.

Les travaux liés à l'inventaire des sources du canton se sont poursuivis avec le recensement et l'analyse de terrain de tous les sites connus.

Les communes d'Arconciel, Brünisried, Châtonnaye, Cheyres-Châbles, Corserey, La Roche, Marly, Montagny, Plaffeien, Surpierre, Tentlingen et Villaz-St-Pierre ont réalisé l'inventaire préalable des biotopes d'importance locale prévu par la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage.

5.3.5 Réserves naturelles

Les travaux préparatoires en vue du démantèlement des maisons de vacances à l'intérieur des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel ont abouti à la mise en consultation préalable des modifications du plan d'affectation cantonal y relatif auprès des services de l'Etat et de la Confédération.

Un nouveau plan de gestion a été élaboré pour la réserve naturelle du lac de Lussy et les premières mesures ont pu être mises en œuvre (démontage d'une cabane de pêcheurs et d'un ponton, évacuation d'un remblai et réouverture d'un secteur embuissonné).

5.3.6 Espèces

L'action printanière de sauvetage des amphibiens le long des routes a permis de protéger cette année 15 points de conflits. Une nouvelle barrière a été installée sur la route communale entre Vaulruz et Sâles. Au total, 5 kilomètres de barrières ont été posées et près de 130 bénévoles ont permis à plus de 26 000 amphibiens de traverser la route en toute sécurité et atteindre leurs lieux de ponte.

Le suivi des populations d'Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*) et d'Azuré de la sanguisorbe (*Maculinea teleius*) dans l'Intyamon et au lac de Lussy s'est poursuivi et a permis d'adapter les mesures de gestion en place.

Le rapport concernant la stratégie cantonale relative aux espèces exotiques envahissantes a été élaboré et sera mis en consultation.

6 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et chimiste cantonal : Dr Claude Ramseier

6.1 Mission et prestations

Le SAAV, installé depuis septembre 2015 dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez, continue d'offrir une multitude de prestations quotidiennes pour le bien des consommateurs et des consommatrices du canton de Fribourg. Le Service a principalement pour missions de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger leur santé ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

Les principales prestations du SAAV sont :

- > veiller au respect des exigences dans le domaine du droit alimentaire (produits primaires, denrées alimentaires, objets usuels) ;
- > assurer la santé des troupeaux en luttant contre les épizooties et les zoonoses ;
- > veiller au bien-être des animaux ;
- > surveiller les agressions canines ;
- > contrôler l'eau potable ainsi que les eaux de piscine, de douche et de plages de baignade publiques.

Le SAAV assure la réalisation de ces tâches en s'appuyant principalement sur une organisation interdisciplinaire et transversale ainsi que sur une structure performante de laboratoires. Les efforts de digitalisation en vue du zéro papier se poursuivent. Ils permettent d'optimiser l'efficacité des processus, de même que la digitalisation de toutes les données d'inspection et la simplification administrative sur le terrain. Cet objectif se déploie sur quatre ans.

Durant l'année 2019, les faits importants qui ont marqué l'activité du SAAV sont les suivants :

- > Le SAAV a apporté son soutien à l'économie privée et surveillé l'application des différentes normes prévalant dans les pays tiers et les marchés émergents (Fédération de Russie, Chine, Japon, Corée du Sud, Etats-Unis, etc.). Le Service a organisé la table ronde annuelle englobant les différents acteurs « de la fourche à la fourchette », a octroyé 607 certificats pour l'exportation de quelques dizaines de tonnes de produits vers plus de cent-cinquante pays et travaillé à solutionner un embargo eurasiatique de deux semaines, début 2019. Par ailleurs, il a collaboré aux formations continues pour différentes branches (ex. boulangers, bouchers-charcutiers, etc.) dans le cadre de l'application de la nouvelle version du droit alimentaire.
- > Au niveau fribourgeois, le projet ReLait qui vise à diminuer l'usage de médicaments vétérinaires a entraîné une importante responsabilisation des producteurs de lait ainsi que la mise en œuvre de la charte des bonnes pratiques pour une utilisation judicieuse des antibiotiques, ratifiée par la Société des vétérinaires fribourgeois et le Service, qui œuvrent en outre pour favoriser une approche globale de suivi et de médecine de troupeaux par les vétérinaires praticiens. Le SAAV est convaincu que cette orientation constructive vers une réduction totale de l'utilisation des antibiotiques et des résistances aux antibiotiques supplantera rapidement et annihilera les approvisionnements parallèles et dangereux, stoppés en 2018.
- > Dans le domaine de la protection des animaux, des procédures judiciaires longues et sinueuses sont nécessaires pour remettre en conformité les dossiers récurrents relatifs aux négligences. Les cas graves et chroniques représentent un peu moins de 3 % de toutes les exploitations ou détenteurs d'animaux du canton. Par contre, ils mettent en évidence le contexte social, émotionnel respectivement économique lié à la détention d'animaux et mobilisent d'importantes ressources étatiques. De plus, à l'heure d'Internet où chaque citoyen est un « enquêteur en herbe » muni d'un smartphone, le Service se doit de préserver l'équilibre ténu entre les droits constitutionnels des citoyens, ceux des animaux et les principes fondamentaux du code de procédure et de juridiction

-
- administrative (CPJA, RSF 150.1). Le Service assume ainsi son rôle de service spécialisé en protection des animaux, selon les prérogatives attribuées par l'article 33 de la loi sur la protection des animaux (LPA, RS 455).
- > Le soutien et les formations aux communes et aux préfectures, dans le cadre de la mise à jour de la banque de données sur les chiens AMICUS, ont démontré la nécessité d'une connaissance de proximité des détentions de chiens. Le système fonctionne à satisfaction des différents partenaires étatiques. Les données de taxation et de perception se sont bien améliorées et sont désormais homogènes.
 - > Au niveau des crises à gérer, les sections santé animale et laboratoire de biologie ont poursuivi leur travail afin de diminuer les foyers de diarrhée virale bovine (ci-après : BVD). Le nombre d'échantillons BVD analysés est toujours important et le Service a assuré la coordination d'un groupe cantonal de réflexion BVD sur les mesures additionnelles implémentées sur Fribourg. La situation est sévère dans de nombreux autres cantons, alors qu'elle s'est stabilisée sur Fribourg. Le concept d'assainissement du piétin chez les ovins, présenté par les Offices fédéraux se révèle trop prématuré par rapport à la fin de l'éradication de la BVD. Ainsi, à l'heure de publier ces lignes, la copie a été renvoyée à son expéditeur à des fins de révision. La peste porcine africaine, qui sévit aux confins de la Belgique, du nord de la France et à la frontière germano-polonaise, a nécessité une préparation importante de la Suisse sur toute l'année 2019, que ce soit au niveau des exploitations de porcs domestiques ou des sangliers sauvages.
 - > A partir du 1^{er} avril 2019 et à la suite de la décision du Conseil d'Etat datée du 10 décembre 2018, les tâches de planification et de géomatique liées à l'eau potable ont été transférées au Service de l'environnement (SEn). Ce transfert permet de n'avoir plus qu'une seule entité qui traite de la planification de l'alimentation en eau potable jusqu'à l'évacuation des eaux usées. Le SAAV conserve sa mission de contrôle et d'analyses de l'eau potable et de contact (douches, plages, piscines).
 - > Les collaborations transversales du SAAV avec les Services de l'agriculture (SAGri), de l'environnement (SEn), des forêts et de la nature (SFN), celui du médecin cantonal, de la pharmacienne cantonale, de la police du commerce ainsi qu'avec l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (Sanima), l'Institut agricole de Grangeneuve et la Police cantonale ont démontré, une fois de plus, la nécessité d'une approche pluridisciplinaire et systémique pour gérer certains dossiers complexes. Ces collaborations ont permis des avancées et des synergies significatives pour le bien des administrés fribourgeois.
 - > Durant l'été 2019, le système d'assurance qualité du SAAV a été audité par le Service d'accréditation suisse ainsi que des experts techniques. Les laboratoires et les inspectorats ont été évalués pour les normes ISO 17025 : 2017 et ISO 17020 : 2012, plus hauts standards de qualité en Suisse (domaines accrédités). Les résultats de ces évaluations ont été positifs et seules des non-conformités mineures ont été constatées. Ces non-conformités ont été résolues. La prochaine étape importante est constituée par l'audit de ré-accréditation en 2021. Ce sera également l'année anniversaire des 30 ans du système d'assurance qualité.
 - > Depuis mai 2019, une personne en charge de la communication rattachée directement à la Direction du SAAV permet, par son habileté et ses parfaites connaissances des réseaux sociaux et de l'environnement médiatique, de donner une meilleure visibilité et une meilleure compréhension de la complexité des prestations apportées quotidiennement par le Service, aussi bien dans le courant normal du Service que lors des diverses crises.
 - > Les actes de vandalisme et de déprédation sévères contre le bâtiment qui ont eu lieu en septembre 2018 ont été réparés et les auteurs condamnés par la justice genevoise.

6.2 Activités

6.2.1 Direction et administration

L'année 2019 fut une année importante et intense pour le secteur administration et soutien, notamment dans le cadre de l'engagement de plusieurs collaborateurs et collaboratrices pour combler divers départs et répondre aux réorganisations en cours du Service. Grâce à l'investissement de chacun et chacune, le secteur a formé deux apprentis employés de commerce, un stagiaire 3+1 et un stagiaire pré-HEG, les conduisant tous à la réussite. Ces résultats sont gage d'une entreprise formatrice de qualité.

Pour répondre aux besoins futurs de la cyberadministration, le SAAV a mis en place une procédure de numérisation du courrier entrant, garantissant une nette avancée vers des économies de papier et le « tout numérique ». En effet, grâce à ce changement et quelques réglages techniques, une diminution de 23 % des impressions papier a été enregistrée en 2019. Quelque 107 000 feuilles imprimées ont été économisées pour cette seule année.

Il est primordial de progresser dans la digitalisation et la mise en place de procédures pouvant conduire à une meilleure gestion de l'administration générale, et ainsi préparer les collaborateurs et les collaboratrices au Fribourg 4.0.

Le secteur administration et soutien a aussi pour mission de favoriser le bien-être de son personnel à la place de travail. Des projets, en collaboration avec le SEn, ont été mis sur pied dans le cadre du comité hygiène et sécurité du bâtiment EVA. Placer l'humain au centre des priorités devient essentiel. Dans cette optique, le secteur envisage de prendre des mesures, entre autres de créer, à moindre frais, un espace de ressourcement permettant de favoriser un environnement de travail offrant davantage de possibilités pour répondre aux besoins de chacun et de chacune. Chaque projet ou idée dans ce domaine peut apporter un « plus » pour développer la motivation et la reconnaissance professionnelle de l'Etat-employeur.

Le secteur compte désormais 13 personnes s'occupant de la gestion transversale des fonctions du Service, notamment tout ce qui touche aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la communication, à la réception des visiteurs, à la réception des échantillons, ainsi qu'aux tâches de coordination et d'intendance en lien avec le bâtiment EVA et les autres Services utilisant les locaux.

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 24 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de deux projets législatifs. Tout d'abord la loi modifiant la loi sur l'eau potable, qui découle de la réorganisation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) et de la DIAF, plus spécifiquement entre le SAAV et le SEn. Puis la modification de l'ordonnance DIAF sur les conditions d'estivage, afin d'adapter le prix du vaccin contre la maladie du charbon symptomatique au nouveau protocole de vaccination. Enfin, le Service a émis 5026 décisions administratives, dont 10 décisions d'interdiction de détention d'animaux. Le Service a répondu à 21 oppositions/réclamations, rendu 18 prises de position dans le cadre des demandes d'observation à la suite de recours et a transmis 136 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

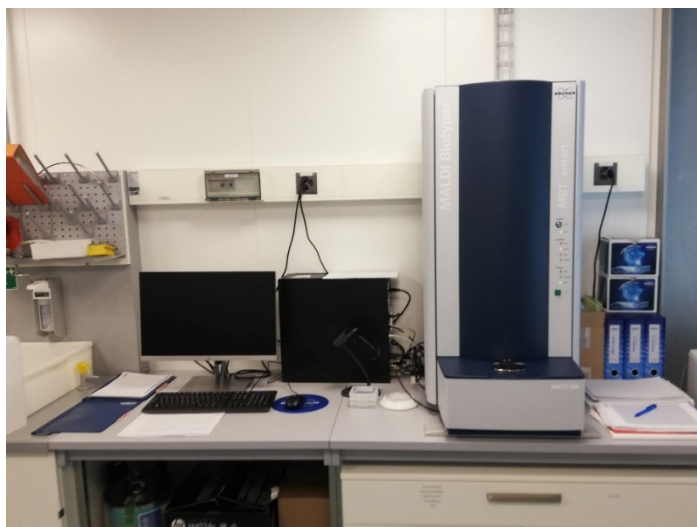
	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires chimie et biologie	310	6	0	2
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	1462	14	4	67
Santé animale	635	1	3	28
Inspectorat des viandes et abattoirs	2184	0	0	6
Protection des animaux	435	0	11	33
Total	5026	21	18	136

6.2.2 Laboratoires

Une augmentation du nombre d'échantillons analysés traités par les laboratoires du SAAV a à nouveau été observée en 2019 (total : 47 021). Il a été possible de l'absorber grâce à l'implication du personnel, à la poursuite des efforts d'automatisation de certaines étapes et à la simplification de certaines procédures.

Du point de vue analytique, le principal nouveau défi a été le développement d'une méthode de détection de certains métabolites du chlorothalonil (fongicide) dans l'eau potable. L'année a également été marquée par l'acquisition de deux appareils extrêmement importants et performants. Il s'agit pour le laboratoire de chimie d'un nouveau spectromètre de masse LC MS/MS dont l'acquisition a été faite conjointement avec le SEn. Il est dédié spécifiquement à la recherche de polluants dans l'eau. Les laboratoires de biologie alimentaire et vétérinaire ont de leur côté acquis un spectromètre de masse MALDI-TOF permettant l'identification rapide de colonies de bactéries.

Les efforts d'optimisation des procédures de gestion et de transmission électroniques de données se sont également poursuivis sur la lancée 4.0 avec le développement, par une entreprise du canton, d'un outil (DGWeb) permettant la saisie digitalisée des données des demandes d'analyse du terrain vers les laboratoires et le retour des résultats vers les préleveurs. Il s'agit d'un projet, qualifié de pilote, qui se déploiera sur 2020 et pourra potentiellement être élargi à d'autres secteurs.



Le nouveau spectromètre de masse MALDI-TOF, acquis en 2019 par les laboratoires de biologie alimentaire et vétérinaire, pour l'identification rapide de colonies de bactéries.

6.2.2.1 Biologie alimentaire (LBA)

En 2019, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4460 échantillons. Il s'agit notamment de 3101 échantillons d'eau potable, 39 échantillons d'eau de piscine, 24 échantillons d'eau de plage et 891 échantillons de denrées alimentaires, tous analysés dans le cadre de 13 campagnes cantonales et d'une campagne intercantonale. A cela s'ajoutent les analyses de 294 échantillons pour la recherche de légionnelles, dont 111 dans des établissements médicaux sociaux (ci-après : EMS) et 17 provenant de diverses matrices dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

Parallèlement à ce travail quotidien, le Laboratoire a continué à optimiser ses méthodes analytiques afin d'être plus performant et de diminuer le délai d'obtention de certains résultats, à travers l'acquisition d'un spectromètre de masse MALDI-TOF, comme évoqué au point précédent. Il s'agit d'un appareil utilisant une source d'ionisation laser assistée par une matrice (MALDI = Matrix-Assisted Laser Desorption/Ionisation) et d'un analyseur à temps de vol (TOF = Time-Of-Flight) permettant l'identification de bactéries à partir d'une culture en quelques minutes. Le secteur a également validé plusieurs méthodes analytiques afin de satisfaire aux exigences de la norme ISO 17025 : 2017.

Dans son rôle de formateur, le secteur biologie alimentaire a accompagné une apprentie de deuxième année, qui a effectué un stage de six mois.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à de nombreuses réunions d'échanges d'expériences avec ses homologues des autres laboratoires cantonaux ou fédéraux.

Le résumé des résultats des principales campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	520	153 (29 %)
Glaçons	41	9 (22 %)
Produits à base de viande échaudés - hygiène des procédés de fabrication	32	13 (41 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Produits à base de viande et de viande hachée - bonnes pratiques microbiologiques	62	19 (31 %)
Poulets entiers à griller - sécurité alimentaire et bonnes pratiques	4	0 (0 %)
Manifestations temporaires - bonnes pratiques	25	13 (52 %)
Crème fouettée (émulsionneurs, siphons et sprays à usage unique)	11	0 (0 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	14	8 (57 %)
Séracs (ricotta, Ziger) (prélevés chez le fabricant ou le revendeur) - bonnes pratiques	18	7 (39 %)
Fromageries artisanales (alpages et plaines) - hygiène des procédés	12	0 (0 %)
Lait et produits laitiers – sécurité alimentaire et bonne pratiques	31	9 (29 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	34	5 (15 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques intercantionales	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Produits contenant de la gelée fabriqués sur place - bonnes pratiques	31	9 (29 %)
Légionnelles dans les installations de douche dans les EMS et hôpitaux	111	2 (1.8 %)

En 2019, les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique dans les établissements de restauration ont montré un taux de contestation de 29 %, ce qui représente une hausse par rapport à celui de 2017 (21 %) et 2018 (25%). Une attention particulière a été accordée aux produits sensibles tels que le riz, les pâtes et les légumes cuits. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de germes aérobies mésophiles (ci-après : GAM) et d'entérobactéries (ci-après : EB), à savoir des contaminations fécales. Les premiers sont souvent synonymes de mauvaise gestion de la chaîne du froid et de la conservation, les seconds d'une mauvaise application des règles d'hygiène de base et de production. Dans 40 % des cas, une double contamination de GAM et d'EB a été observée. Pour 12 échantillons, les GAM atteignaient plus de 200 millions d'unités formant une colonie par gramme. De telles denrées contaminées sont considérées comme fortement altérée dans leur valeur intrinsèque et clairement impropres à la consommation.

Les échantillons prélevés lors de manifestations temporaires dans les stands de denrées alimentaires ont également mis en évidence un taux de non-conformité microbiologique élevé.

Dans le cadre d'annonces de potentielles intoxications alimentaires, 36 échantillons ont été prélevés dans différents établissements. Des germes pathogènes (listéria, salmonelles, *bacillus cereus*, staphylocoques à coagulase positive) n'ont été détectés dans aucun des échantillons prélevés dans le cadre de ces annonces. Toutefois, des contaminations dues aux GAM et aux EB dépassant les normes admises ont été constatées sur 10 échantillons.

A la suite des résultats constatés de 2015 à 2018 sur la conformité microbiologique de la viande et des produits dérivés mis sur le marché, trois campagnes ont été menées dans les boucheries et autres établissements du secteur carné. Les produits cibles étaient les produits à base de viande échaudés, les préparations de viande et les viandes hachées. Concernant les produits échaudés, le but était de contrôler la maîtrise des paramètres de fabrication, notamment les techniques de cuisson et d'échaudage, mais aussi le refroidissement et le conditionnement. Il s'agissait aussi de vérifier si ces produits étaient manipulés, tranchés, reconditionnés et stockés dans des conditions d'hygiène correctes lors de la mise sur le marché. Les résultats (40 % respectivement 41 % de non-conformités) démontrent, pour certains établissements, un manque de maîtrise des bonnes pratiques par rapport aux valeurs indicatives fixées dans le guide officiel de la branche. Les prélèvements étaient ciblés sur les produits de charcuterie échaudés à risque,

par exemple les chipolatas et les saucisses de veau, pouvant aller jusqu'à deux-tiers de non-conformités. Les GAM et les EB sont principalement à l'origine des manquements.

Concernant les crèmes (doubles et entières) fabriquées et vendues dans les fromageries, l'on constate une détérioration par rapport aux années précédentes. Le taux de non-conformité s'élevant à 57 %, contre 33 % en 2018, 39 % en 2017 et 55 % en 2016. Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs, comme les GAM.

Le contrôle de la conformité des séracs prélevés chez les fabricants ou les revendeurs a également montré un taux de non-conformité assez élevé (39 %). Ce sont des produits sensibles, qui sont notamment sujets aux recontaminations, car soumis à plusieurs manipulations après un traitement à température élevée.

En 2019, la campagne microbiologique alimentaire intercantonale a porté sur le respect des bonnes pratiques de fabrication et d'entreposage des produits contenant de la gelée, qu'il s'agisse de produits de boucherie-charcuterie ou de pâtisserie. La fabrication, la manipulation et la composition même de la gelée sont en effet assez exigeantes du point de vue microbiologique. Pour le canton de Fribourg, un taux de non-conformité de 29 % a été constaté (GAM et EB).

De manière générale, les taux de non-conformité observés pour les produits mis sur le marché montrent, qu'après la fabrication, les problèmes de recontamination sont fréquents et que les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas toujours maîtrisées. Le plus souvent, ce sont GAM et des EB qui sont à l'origine des non-conformités détectées.

De plus, le laboratoire a participé à une campagne intercantonale romande visant à déterminer la contamination par les légionnelles de l'eau des installations de douches. Cette campagne faisait suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), qui spécifie les valeurs maximales admises pour les légionnelles dans les eaux destinées à entrer en contact avec le corps humain. Dans ce cadre, 111 échantillons d'eau de douche ont été prélevés dans divers EMS, ciblés par le canton de Fribourg dans le cadre de la campagne. Seul deux échantillons dépassaient les valeurs maximales admises.

6.2.2.2 Biologie vétérinaire (LBV)

En 2019, le secteur a analysé un total de 38 703 échantillons (34 364 en 2018) pour 48 201 analyses. Les raisons principales de cette augmentation sont les analyses de sondage, telles que pour la rhinotrachéite infectieuse bovine (ci-après : IBR), la leucose bovine, les anticorps BVD et la maladie de la langue bleue (ci-après : BT), pour lesquelles les prélèvements ont été effectués directement dans les abattoirs du canton. Cela fait partie du programme de la Confédération RiBeS (projet de prélèvement d'échantillons sur le bétail bovin à l'abattoir), dont tous les prélèvements effectués sur sol fribourgeois en 2019 ont été analysés par notre laboratoire.

Un total de 21 437 analyses sérologiques a été réalisé, la majorité dans le cadre de sondages, de contrôles sanitaires avant des manifestations (expositions), de contrôles après importations ou avant exportations. Le Laboratoire a également analysé 1472 échantillons (sang et arrière-faix) afin de déterminer des causes d'avortements. Au total, 23 455 analyses ont été effectuées par amplification génétique en temps réel, dont 23 089 pour la recherche du virus de la BVD dans le cadre de la confirmation ou de surveillance de la maladie.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à 11 essais interlaboratoires couvrant l'ensemble des analyses accréditées. Tous les résultats étaient satisfaisants.

En sus de ce travail de routine, le Laboratoire a continué à optimiser le processus de transfert des résultats et la saisie informatique des échantillons, afin d'être plus performant et de diminuer la documentation papier. Le Laboratoire a participé activement au projet de mise en place d'un portail de prescription (DGWeb), qui permettra de saisir électroniquement les demandes d'analyses sous la forme de mandat, de saisir nombre d'informations nécessaires lors du prélèvement sur le terrain vers le Laboratoire et d'envoyer les résultats d'analyse aux vétérinaires praticiens. Ce projet novateur au niveau suisse s'inscrit également dans le programme Administration 4.0, lui-même partie du programme gouvernemental dans les domaines de la digitalisation et des systèmes d'information.

Depuis des années, le secteur est actif dans la formation avec, en permanence, trois apprentis de la 1^{re} à la 3^e année. En 2019, l'apprentie de dernière année a passé avec succès l'examen final et reçu le prix du meilleur résultat du canton.

Dans le cadre du réseau romand des laboratoires vétérinaires, le Laboratoire a participé activement à la validation commune d'un nouveau kit de sérologie pour la recherche des anticorps de la BVD. Ces contacts réguliers et ces échanges d'expériences au sein du réseau permettent de maintenir et de continuer à développer les compétences scientifiques.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2019 :

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
Anamnèses	Matériel analysé	2019	2018	2019	2018
IBR / IPV (ruminants)	Sang	5344	2248	0	0
Brucellose bovine (bovins, camélidés)	Sang	550	610	0	0
	Arrière-faix	477	515	6	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	296	693	0	0
Coxiellrose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	186	185	33	35
	Arrière-faix	477	515	7	8
Chlamydiose	Sang	23	36	3	3
Leucose enzootique bovine (bovins)	Sang	3274	116	1	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	16	4	3	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	8	8	2	5
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	398	380	61	81
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	œufs et sang	366	388	4	5
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	7	300	0	9 (MVV)*
Aujeszky (porcs)	Sang	1726	766	3	0
SDRP**, anticorps (porcs)	Sang	1726	766	8	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	13	57	2	1
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	32	55	8	24
ESB (bovins)	Obex	0	0	0	0
Maladie de la langue bleue BT, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	536	111	7	3
Maladie de la langue bleue BT, anticorps ELISA (bovins)	Sang	0	1	0	1
BVD anticorps (bovins)	Sang	7827	4230	483	598
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	23 089	23 922	230	526
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	48	13	13	7
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	57	28	12	8
Trichines (porcs, chevaux)	Musculature	334	356	0	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	0	1	0	1
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	0	0	0
Tuberculose : - PCR	Organes	0	6	0	0
- coloration Zeehl Nelson (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	4	8	0	0

* MVV : Virus de Maedi Visna ** SDRP : syndrome dysgénique respiratoire du porc

Autres d'analyses	2019	2018
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	946	886
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammitiques ou des analyses bactériologiques	34	137
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	172	208 (dont 11 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses (urines, selles, pus, organes, surfaces, etc.)	109	42
Analyses parasitologiques dans les fèces	126	48

6.2.2.3 Chimie

En 2019, le secteur chimie du SAAV a analysé un total de 3172 échantillons d'eau (3118 en 2018) et 686 échantillons de denrées alimentaires et d'objets usuels (795 en 2018). Ces analyses ont eu lieu dans le cadre de sept campagnes cantonales, six campagnes intercantionales romandes, deux projets de collaboration interservices (en collaboration avec le SEn et Agroscope) et trois campagnes nationales.

Comme ce fut le cas l'année précédente, un objectif important était de poursuivre et d'approfondir la collaboration avec le SEn afin de profiter des synergies, notamment pour l'utilisation des instruments de mesure. Ce projet a débuté en 2017 avec l'acquisition d'appareillages par le SAAV, mis à la disposition des deux Services. Il s'est poursuivi en 2018 avec l'implémentation d'une méthode d'analyse des métaux lourds par l'ICP-MS⁴ existant au SEn. L'un des objectifs prioritaires de l'année 2019, qui a été réalisé, était l'acquisition commune d'un nouveau spectromètre de masse LC-MS/MS, sa mise en fonction ainsi que la formation du personnel sur ce nouvel équipement. A l'avenir, cet instrument sera utilisé par les deux Services pour l'analyse de résidus dans les eaux. En automne, l'importance stratégique de cette acquisition a été démontrée. La présence de métabolites du chlorothalonil – des résidus d'un produit phytosanitaire – dans l'eau ont fait les titres des journaux. Ce nouvel instrument permettra d'identifier les réseaux dans lesquels ces produits de dégradation pourraient éventuellement être présents et pour lesquels des solutions d'approvisionnement sûres seront à réaliser.

Un autre objectif important était de développer des méthodes pour l'analyse de PPD (agent de coloration) dans les produits cosmétiques et d'élargir la méthode THC/CBD également pour le haschich. Ceci en vue d'une application pour l'analyse de stupéfiants avec d'autres services partenaires.

Le secteur chimie a été actif dans la formation d'un apprenti et a organisé une visite de laboratoire pour la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg. Tous ces investissements pour l'avenir du canton ont été réalisés grâce à l'engagement de l'ensemble du personnel du secteur.

Enfin, le secteur chimie s'engage à maintenir une connaissance approfondie, aussi bien au niveau scientifique que du droit, dans les divers sujets pour lesquels le SAAV est l'organe compétent d'exécution. Le secteur a ainsi participé à de nombreuses réunions d'échanges d'expériences et groupes d'experts (ERFA), comme les groupes sur les résidus vétérinaires, les cosmétiques et les métaux lourds dans les objets usuels et les denrées alimentaires.

Le laboratoire de chimie a également renforcé son expertise dans l'analyse de l'amitraz et de ses métabolites dans la cire et le miel. Les laboratoires du SAAV analysent – dans le cadre d'un projet avec Agroscope à Liebefeld – les échantillons de cire et de miel d'un projet de recherche sur la cinétique de l'amitraz dans les ruchers. Les premiers résultats de cette collaboration permettent de conclure que des traces de métabolites sont présentes dans la cire lorsque ce médicament, interdit en Suisse, est appliqué sur les ruchers. Ceci donne aussi une idée plus précise des concentrations observables à la suite d'une application non autorisée. Les résultats de cette étude devraient permettre de déterminer, pour autant que la molécule et/ou ses métabolites aient été détectés, si l'amitraz a été appliquée ou s'il s'agit d'une contamination croisée.

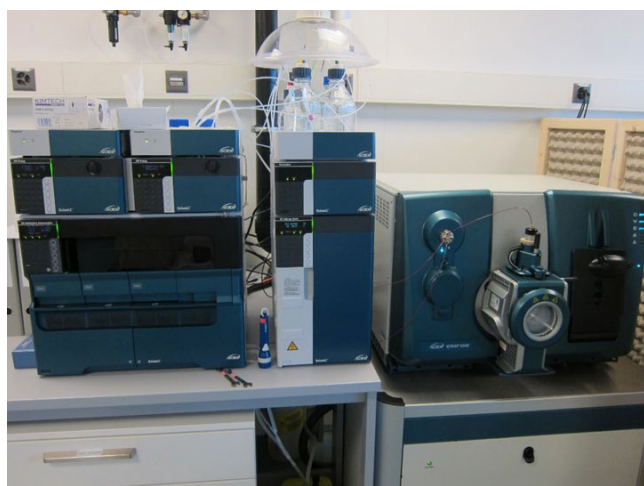
⁴ Inductively Coupled Plasma Mass Spectrometry ou spectrométrie de masse à plasma à couplage inductif

Ce projet permet ainsi de mieux interpréter les concentrations trouvées dans le miel sur le marché suisse et confirme le rôle de pionnier et leader de notre laboratoire pour ce paramètre.

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Chrome (VI) dans objets usuels en cuir	9	1 (11 %)
Trihalométhanes et chlorates dans les piscines ouvertes	6	5 (83 %)
Nanomatériaux (SiO ₂ , TiO ₂ , talc) dans les denrées alimentaires	5	Monitoring
Qualité de châtaignes fraîches	13	2 (15 %)
Métaux lourds dans les bijoux	17	15 (88 %)

Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Amitraze dans le miel (domaine alimentaire, vente)	17	0
Amitraze dans le miel (domaine production primaire)	44	2 (5 %)
Amitraze dans la cire (domaine production primaire)	62	13 positifs (21 %)
Mycotoxines (A, B-Trichotécènes+Zéaralénone) dans les produits à base de maïs	76	0
Mycotoxines (aflatoxine et ochratoxine) dans les fruits secs	27	0
Trihalométhanes, urée, chlorate et turbidité dans les eaux de piscines couvertes	43	10 (23 %)
THC et CBD dans le chanvre, chanvre à faible teneur en THC et liquide pour e-cigarettes	62	6 (10 %)
Plomb et cadmium dans les FCM (food contact materials)	29	0

Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices	Nombre d'échantillons	Objectif du projet
Amitraze (Agroscope)	44 (cires)	Connaître la cinétique de l'amitraze et de ses métabolites lors de l'application du produit sur des ruchers
Glyphosate dans les eaux de surface	192	Collaboration interservices (SEn)



Le nouveau spectromètre de masse tandem (LC-MS/MS), acquis en 2019 en commun avec le SEn.

Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands ou par l'Institut Adolphe Merkle)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
THC et CBD dans les denrées alimentaires	10	5 (50%)
Inflammabilité et résistance mécanique des jouets	20	0
Pesticides dans les fruits et légumes BIO	20	1 (5%)
Identification d'espèces animales dans les plats prêts à l'emporter	14	2 (14%)
Allergènes dans les cosmétiques d'appellation «Bio», «naturel» ou «produit maison»	16	8 (50 %)
PCBs, dioxines et furanes dans les œufs	20	Pas encore terminé
Arsenic inorganique et OGM dans le riz et les produits à base de riz	25	0
Identification des espèces animales : gibier-chasse	3	0
Vins - millésime 2018 (teneur en alcool et différents paramètres)	5	0

Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Café arabica – authenticité et contaminants (campagne européenne OPSON VIII)	1	0
OSAV – NFUP 2019 Programme miels	7	0
Résidus de produits phytosanitaires (campagne de l'Association des chimistes cantonaux de Suisse)	11	1 (métabolite du chlorothalonil)

6.2.3 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

En 2019, l'inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) a intégré dès le mois d'avril les activités de contrôle de l'eau potable, des eaux de douche et de baignade, qui étaient jusque-là sous la responsabilité de l'inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade (IEP). Deux collaborateurs de l'ancien IEP sont ainsi venus rejoindre les rangs de l'IDO, les autres collaborateurs de l'IEP ayant été transférés auprès du SEN. Ce dernier a repris dès le 1^{er} avril 2019 les tâches de planification de l'eau potable et de géomatique, qui étaient jusqu'ici de la compétence du SAAV. Désormais, le SEN gère donc les plans directeurs des infrastructures d'eau potable (PIEP), les règlements communaux sur l'eau potable ainsi que le système AquaFri (cadastre cantonal des réseaux de distribution de l'eau potable). À noter que cette réorganisation a significativement impacté les activités de l'IDO, principalement dans le domaine des eaux (notamment au niveau du nombre d'inspections de distributeurs d'eau).

6.2.3.1 Denrées alimentaires

L'IDO a effectué, la plupart du temps sans annonce préalable, un total de 2110 inspections en 2019 (contre 1977 en 2018) dans les quelque 3940 établissements alimentaires du canton connus du SAAV. Le taux d'inspections non conformes (69 %) est comparable à celui constaté en 2018 (68 %). Ces inspections, effectuées sur la base d'une analyse des risques, l'ont été en majorité dans les établissements de restauration (59 % des inspections effectuées en 2019), suivis par les commerces (23 %), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries, etc.) (17 %) et les industries (1 %).

En 2019, des éliminations de denrées alimentaires (ex. marchandise avariée conservée à une température inadéquate, ayant dépassé la date limite de consommation ou huile de friture altérée) ont dû être ordonnées dans 211 cas (soit 15 % de plus qu'en 2018). Une interdiction d'utilisation de procédés, de locaux, d'instruments ou de véhicules a dû être ordonnée dans 29 cas en 2019 (contre 20 en 2018).

Les taux d'inspections non conformes ainsi que de cas critiques (élimination de produits et interdictions de procédés ou de locaux) sont ainsi stables, voire en légère augmentation. S'il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit du nombre de contrôles non conformes (et non d'établissements non conformes – un même établissement pouvant faire l'objet de plusieurs contrôles en un an), cela démontre toutefois que la pression doit être maintenue en matière de police

sanitaire des denrées alimentaires. À côté de dossiers d'exploitants « irréductibles », l'on constate en effet que de nombreuses personnes se lancent dans des activités liées aux denrées alimentaires sans disposer de connaissances ou de formation suffisantes. Ces dernières années, l'on remarque aussi que certaines de ces nouvelles entreprises, motivées par des considérations éthiques, mettent sur le marché des denrées alimentaires « non conventionnelles » qui ne répondent pas toujours aux exigences du droit alimentaire (p.ex. dans le domaine de la remise de produits invendus (liée à la prévention du gaspillage alimentaire) ou dans celui du crudivorisme).

Dans le cadre du contrôle officiel, l'IDO est également chargé de prélever des échantillons officiels pour les laboratoires du SAAV, d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ci-après : OSAV). En 2019, ce sont ainsi 1178 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels qui ont été collectés par l'IDO auprès de 500 entreprises actives dans le canton de Fribourg.

À côté de ces activités, l'IDO exécute le contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale, l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et donne une partie des cours dans le cadre du « cours de cafetier » qui est dispensé par GastroFribourg. L'IDO s'occupe aussi de contrôler, sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification Sàrl (ci-après : OIC), le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP.

6.2.3.2 Eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'ancien IEP – puis par l'IDO à partir d'avril 2019 – et les prélèvements réalisés par les distributeurs d'eau dans le cadre de leur autocontrôle. En effet, les distributeurs d'eau du canton de Fribourg doivent obligatoirement, sur la base du droit cantonal, faire effectuer lesdites analyses auprès du SAAV.

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises aux exigences du droit alimentaire	Eaux de surface (avant traitement)	83	-
	Captages (avant traitement)	462	-
	Autres	158	-
Eaux soumises aux exigences du droit alimentaire	Sources (non traitées)	212	16 (7.5 %)
	Après traitement	294	15 (5 %)
	Distribuées	2038	112 (5.5 %)
Total		3247	143 (4.5 %)

En 2019, le SAAV a inspecté 7 distributeurs d'eau potable (contre 33 en 2018) ; 3 inspections ont en outre été effectuées pour vérifier l'état de ressources d'eau potable se trouvant à proximité de cours d'eau qui avaient été pollués.

En matière de pollution, ce sont 12 cas qui ont été traités en 2019 par le SAAV (contre 5 en 2018). Dans 3 de ces cas, ce sont des pollutions de cours d'eau (par des produits phytosanitaires et des hydrocarbures) qui ont entraîné la mise en place de suivis réguliers de la conformité des ressources d'eau potable situées à proximité. Ces suivis n'ont finalement pas révélé de pollution des ressources en question.

Au total, 8 de ces cas ont été causés par des contaminations microbiologiques de réseaux d'eau potable, mis en évidence par les analyses d'autocontrôle effectuées auprès du SAAV. Dans ces cas-là, la population est informée de la nécessité de bouillir temporairement l'eau et l'eau des réseaux concernée doit être désinfectée au moyen de chlore. La moitié de ces cas de contaminations microbiologiques a en outre entraîné la mise en place de systèmes de chloration continue en attendant la mise en conformité des réseaux ou l'installation définitive de systèmes de traitement des ressources (désinfection aux ultraviolets). L'un de ces cas a touché plus de 2500 personnes. Il constitue un événement majeur et a nécessité la mise en place d'une alimentation de crise en eau potable durant plus de deux mois. Ce cas avait été causé par une négligence humaine et l'instruction pénale est toujours en cours.

En outre, dans le cadre d'une campagne d'analyse organisée au niveau national, le SAAV a prélevé 11 échantillons d'eau potable pour en analyser la teneur en résidus de produits phytosanitaires. Ces analyses ont mis en évidence des teneurs préoccupantes de métabolites pertinents du fongicide chlorothalonil auprès d'un distributeur d'eau fribourgeois. Ce dernier a rapidement mis en place des mesures permettant de rétablir la conformité de l'eau potable distribuée. Le SAAV fera des analyses plus poussées et plus étendues de la présence dans les eaux fribourgeoises de cette substance.

6.2.3.3 Eau des installations de baignade et de douche

En 2019, le SAAV a prélevé 42 échantillons d'eau provenant de piscines accessibles au public. Au total 10 (24 %) de ces échantillons se sont révélés non conformes. Dans 8 cas, la teneur en chlorates (sels provenant de la décomposition des produits chlorés utilisés pour désinfecter les bassins) était trop élevée et 1 échantillon présentait une teneur en trihalométhanes (produits issus de la réaction du chlore avec la matière organique) deux fois plus élevée que la valeur maximale autorisée. Les établissements de baignade concernés par ces manquements ont fait l'objet de mesures appropriées.

Le SAAV a en outre déterminé en 2019, lors d'analyses effectuées dans le cadre de leur autocontrôle par les exploitants de douches accessibles au public, la teneur en légionnelles de 294 échantillons d'eau de douche. Un total de 9 de ces échantillons (soit 3 %) présentaient des concentrations trop élevées de ce germe pathogène.

6.2.3.4 Plages de baignade publiques

Dans le canton, les eaux de douze plages de baignade définies comme publiques font l'objet d'un contrôle microbiologique chaque année, sur la base des recommandations de la Confédération [Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Office fédéral de la santé publique]. Le SAAV est en charge de la réception des échantillons correspondants et de leur analyse, dont les résultats sont publiés (sous forme de carte) au début de l'été, transmis à l'OFEV et au médecin cantonal. En 2019, sur les 24 échantillons prélevés, 20 ont obtenu la classe de qualité A (excellente) et 4 la classe de qualité B (bonne).

6.2.4 Inspectorat des viandes et abattoirs

En septembre 2019, dans le cadre d'un plan national d'évaluation, l'inspecteurat des viandes et abattoirs (IVA) a été audité par les instances européennes. Cet audit concernait la surveillance des résidus de médicaments vétérinaires et de contaminants dans les animaux vivants et les produits d'origine animale. L'IVA est en effet fortement impliqué dans le plan national d'analyses des substances étrangères (PNASE, voir ci-dessous chiffre 6.2.4.3) et effectue de nombreux prélèvements dans les abattoirs du canton. Les autorités européennes soumettront leur rapport définitif courant 2020, mais les résultats de l'audit étaient bons pour Fribourg et les actions correctives et les améliorations proposées ont d'ores et déjà été mises en place. Le guichet unique « export » instauré dès 2017 a maintenant fait ses preuves en permettant aux entreprises d'avoir un accès simple et rapide aux services dont elles ont besoin afin d'exporter des denrées alimentaires d'origine animale. Cette année a également été marquée par de fréquents échanges avec certaines entreprises, permettant ainsi aux collaborateurs impliqués dans l'établissement des certificats d'exportation d'échanger les bonnes pratiques respectives et d'optimiser ainsi les procédures.

6.2.4.1 Abattoirs

La mission principale de la section IVA est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du respect du principe des trois piliers : le bien-être des animaux (protection des animaux), la santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et la sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Il faut pour cela que chaque animal entrant dans la chaîne alimentaire soit soumis au minimum à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel (vétérinaires et assistants officiels) dûment formé.

Afin de pouvoir assurer cette mission dans les abattoirs du canton, l'IVA compte une quarantaine de collaborateurs et collaboratrices répartis sur les quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vulruz, ouverts jusqu'à six jours par semaine de 3 à 22 heures.

Durant l'année 2019, les volumes d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > pour le bétail de boucherie (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux), le gibier d'élevage et les lapins, un total de 455 061 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Ceci représente une baisse d'environ 4 % par rapport à l'année précédente ;
- > pour la volaille, un total d'environ 31,1 millions de poulets a été abattus. Ce chiffre est en hausse de près de 5 % par rapport à l'année précédente et correspond aux nouvelles habitudes de consommation de viande en Suisse. Le pourcentage de volailles confisquées s'élève à 1,9 %, comparable à l'année précédente.

Tableau représentant le total des abattages officiels du bétail de boucherie par espèce :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
89 723 (- 6,6%)	361 964 (- 3,4 %)	2456 (- 13,9 %)	632 (+ 30,6 %)	27 (+/- 0 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Sangliers	Alpagas/Lamas
31 095 562 (+ 5,0 %)	169 (+ 108,6 %)	82 (+ 34,1 %)	8 (+ 100 %)	0 (+/- 100 %)

La différence par rapport à l'année précédente est indiquée entre parenthèses, en pourcent.

En 2019, dans le canton de Fribourg, 3 grands établissements d'abattage et de découpe, 19 établissements de faible capacité (dont 6 dédiés uniquement à la volaille), 2 établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que 2 établissements de traitement du gibier, sont autorisés. A des fins de surveillance de ces établissements, 18 inspections ont été opérées, dont 12 sans annonce préalable.

L'abattage dans les établissements de faible capacité reste une priorité du canton, de manière à conserver la proximité des produits régionaux.

6.2.4.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale

Pour les exportations de denrées alimentaires d'origine animale comme la viande, le fromage ou d'autres produits laitiers, la Suisse négocie des accords avec les différents pays concernés.

En 2019, les entreprises exportatrices fribourgeoises ont exporté de telles marchandises vers une cinquantaine de pays répartis sur tous les continents. Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Pour l'année 2019, 607 certificats ont été préparés, authentifiés et signés, représentant une baisse d'environ 5,9 % comparée à l'année précédente.

A la suite de l'introduction, en 2018, de l'obligation d'inspecter sur place et préalablement à leur expédition toutes les marchandises en partance pour l'Union économique eurasiatique (UEEA), les collaborateurs du SAAV ont effectué, dans le courant de l'année 2019, environ 120 inspections auprès des trois principales entreprises exportatrices concernées.

6.2.4.3 Programmes d'analyses et de surveillance

Avec ses trois abattoirs d'importance couvrant les trois espèces principales (porcs, volailles et bovins), le canton de Fribourg est un partenaire important des différents programmes d'analyses et de surveillance de l'OSAV. En effet, chaque année, l'OSAV met en place un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères, le programme national d'analyses de détection des substances étrangères (PNASE). Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. C'est aussi une garantie vis-à-vis de l'Union européenne afin de démontrer la sécurité des produits alimentaires provenant du marché suisse. Dans le cadre de ce programme, 280 échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés officiellement dans les abattoirs du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. Les résultats de quatre de ces échantillons se sont révélés positifs et ont nécessité un suivi, des investigations et des mesures.

Parallèlement à ce programme d'analyses des substances étrangères, l'OSAV conduit également différents programmes de surveillance des épizooties. Dans le cadre de l'un de ces programmes, les vétérinaires et assistants officiels du contrôle des viandes ont prélevés un peu plus de 6500 échantillons RiBeS dans les abattoirs du canton. Ces prélèvements ont ainsi permis de surveiller des épizooties telles que la BVD, l'IBR et la BT sur le plan national (voir aussi point 6.2.5.3).

6.2.4.4 Venaison sauvage

Le SAAV était présent lors des soirées d'information du 26 septembre 2019 à Tentlingen et du 3 juillet 2019 à Rue. Les chasseurs y ont reçu des informations sur la peste porcine africaine, une épizootie hautement contagieuse qui touche aussi bien les porcs domestiques que les sangliers, mais pas l'homme. Les symptômes de la maladie et les différentes voies de propagation du virus ont notamment été expliqués. Cette épizootie poursuit sa progression en Europe et sévit déjà à moins de 300 kilomètres de la frontière suisse. Le risque d'apparition du virus en Suisse est élevé. Les chasseurs et les gardes-faune ont le devoir d'annoncer sans délai à un vétérinaire officiel l'apparition d'une épizootie concernant des animaux sauvages vivant dans la nature et tout symptôme suspect pouvant en faire craindre l'éclosion.

6.2.5 Santé animale

Aucune maladie hautement contagieuse n'a été détectée sur le territoire du canton de Fribourg en 2019, même si la peste porcine africaine s'approche dangereusement de la Suisse par le nord et l'est.

6.2.5.1 Apiculture

En 2019, un cas de loque européenne (dans le district de la Sarine) et un cas de loque américaine (également dans le district de la Sarine) ont été décelés. Deux colonies ont dû être détruites. A la fin de la saison, tous les séquestres ont été levés.

Au printemps 2019, le nombre d'apiculteurs était de 832 (- 4 par rapport à 2018). Le nombre de colonies est, quant à lui, en légère baisse. Il s'élève à 9383 (- 294 par rapport à l'année précédente).

Les contrôles effectués sur 7 importations d'abeilles depuis la France n'ont révélé aucune maladie.

En 2019, l'Etat de Fribourg a pris en charge 25 % du coût des produits contre le varroa. Cette offre sera maintenue cette année et tous les apiculteurs en seront informés par courrier postal.

Un total de 171 contrôles dynamiques a été réalisé sur la base de mandats officiels en 2019, ainsi que 65 contrôles en production primaire. Ceci a permis d'augmenter l'efficacité des contrôles en les ciblant en fonction des risques de propagation, des foyers de l'année précédente, des importations de paquets d'abeilles, de la coordination intercantonale, des mesures de protection des stations de fécondation cantonales et de l'intervalle fédéral maximal fixé.

Tous les contrôles dynamiques (déplacement, suspicion de maladie, etc.) ont été faits sur la base de mandats officiels ciblés et de suivis. Il apparaît que cette formule est appréciée par la majorité des apiculteurs.

Les contrôles de la production primaire apicole ont continué en 2019. Des prélèvements pour des analyses de résidus d'amitraz ont eu lieu auprès de 60 apiculteurs et de 2 commerces apicoles du canton de Fribourg. Sur les 62 lieux de prélèvement, il y a eu 2 contestations pour le miel et 13 contestations pour la cire.

Matrice	Echantillons		Avec résidus		Non conformes	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Miel	44	44	2 (5%)	0	2 (5%)	0
Cire	62	54	13 (21 %)	15 (28 %)	-	-

En 2020, la restructuration de l'inspectorat apicole touchera à sa fin. En effet, le SAAV a fusionné en 2019 les contrôles sanitaires et les contrôles de la production primaire. Ces deux aspects sont vérifiés lors d'un seul contrôle, en principe une fois tous les huit ans. L'inspecteur cantonal des ruchers se charge de la coordination des contrôles et des mandats aux inspecteurs des ruchers régionaux.

Les contrôles dynamiques à la suite d'une épizootie ou d'événements particuliers sont possibles à tout moment pour préserver la santé des abeilles.

6.2.5.2 Autorisation

Un total de 71 autorisations (130 en 2018) ont été délivrées à temps et saisies dans le système fédéral ASAN⁵. Par rapport à l'année passée, la situation de la BVD s'est stabilisée avec pour conséquence une diminution des autorisations de déplacement de bovins. Les déplacements sans autorisation ou les non-respects des décisions officielles de séquestre et interdiction de déplacement quant à la BVD ont été dénoncés au Ministère public.

Types d'autorisations	Nombre
Transport international	3
BVD	11
Cortège	0
Expositions et mises aux enchères	16
Insémination artificielle propre exploitation	23
Insémination artificielle – technicien	0
Marchands de bétail : patente	8
Transfert et stockage d'embryons	1
Sous-produits animaux (SPA)	3
Transhumance	4
Total	71

6.2.5.3 Monitoring des épizooties

En 2019, les prélèvements et les analyses ont été effectués selon le programme national de surveillance des épizooties.

Pour les bovins, le programme RiBeS (prélèvements automatiques d'échantillons aux abattoirs) contenait également, en plus des prélèvements pour la BVD, des prélèvements pour des analyses quant à l'IBR et à la vulvovaginite pustuleuse infectieuse, la leucose bovine enzootique et la BT. Ces prélèvements aux abattoirs concernaient surtout du bétail d'engraissement et des troupeaux de vaches allaitantes. Pour les troupeaux de vaches laitières, les mêmes analyses ont été faites avec du lait de citerne. Les bovins ont, de plus, fait l'objet de prélèvements en vue du réapprovisionnement de la banque de sérums de la Confédération.

Pour les porcs, des prélèvements ont aussi eu lieu aux abattoirs avec des analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements sur les exploitations et analyses pour la brucellose ont eu lieu. Tous les résultats étaient négatifs.

6.2.5.4 Annonces des épizooties

Il y a eu 79 annonces officielles d'épizooties en 2019 (107 en 2018). Le nombre d'annonces pour la BVD a clairement baissé : 22 en 2019 contre 33 en 2018 et 68 en 2017. Malgré cette réussite, la BVD n'est pas encore éradiquée et sa lutte reste une priorité. C'est la raison pour laquelle plusieurs documents d'information ainsi que des communications aux éleveurs touchés, aux alpagistes et à un large public ont été élaborés. Le nombre d'exploitations soumises à des mesures de lutte augmente lors de la période des naissances.

⁵ L'application ASAN permet aux services vétérinaires cantonaux d'enregistrer et de gérer de manière standardisée, à l'échelon national, leurs tâches quotidiennes dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux, de la sécurité des aliments, des professions vétérinaires et produits thérapeutiques.

Epizooties	Types d'épizooties	Espèces	Nombre d'annonces/foyers
Adénomatose pulmonaire	A surveiller	Ovins	1
Actinobacillose du porc (APP)	A combattre	Porcs	1
Bluetongue	A combattre	Bovins	1
BVD	A éradiquer	Bovins	22
Campylobacter	A surveiller	Bovins	2
		Chats	1
		Chiens	2
Charbon symptomatique	A surveiller	Bovins	1
Chlamydiose	A surveiller	Caprins	1
		Ovins	2
Coxelliose	A surveiller	Bovins	22
		Caprins	2
Cryptosporidiose	A surveiller	Bovins	2
		Chats	1
Echinococcose	A surveiller	Chacals	1
Laryngotrachéite infectieuse (LTI)	A combattre	Volailles	2
Leptospirose	A combattre	Porcs	1
Loque américaine	A combattre	Abeilles	1
Loque européenne	A surveiller	Abeilles	1
Néosporose	A surveiller	Bovins	2
Paratuberculose	A combattre	Bovins	4
Pseudotuberculose	A surveiller	Caprins	1
Salmonellose	A combattre	Bovins	1
Toxoplasmose	A surveiller	Chats	1
Tularémie	A surveiller	Lièvres	2
Yersiniose	A surveiller	Chats	1
Total			79

L'équipe d'intervention en cas d'épizooties (EICE) a suivi des formations et participé à deux exercices réguliers. En 2019, le thème d'actualité de la peste porcine africaine a été au centre des deux formations annuelles. Un exercice pratique a été réalisé en mai 2019. Des zones de séquestre ont été mises en place autour d'un site fictif de porcs domestiques. Une installation pratique en forêt des différentes régions en cas de contamination de notre pays a également eu lieu. Ces exercices ont été menés selon la nouvelle directive technique de l'OSAV relative aux mesures minimales de lutte contre la peste porcine africaine chez les sangliers vivant dans la nature. La mise en place des régions en forêt et sur un terrain peu favorable a permis de prendre conscience des efforts nécessaires pour l'application de cette directive technique. La recherche de cadavres et les prélèvements d'échantillons ont également fait l'objet d'exercices. En mai et en octobre, lors de la demi-journée théorique, les différents Services (SFN, SAgri, Police cantonale, Protection civile, etc.) ont été conviés pour ouvrir les discussions, préparer la collaboration et définir les fonctions de chaque partenaire.

6.2.5.5 Importations et exportations d'animaux vivants

Comme pour les années précédentes, un grand nombre d'animaux ont été importés, dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Au total, 21 décisions de surveillance vétérinaire officielle soumises à émolument ont été émises (27 en 2018).

Les animaux suivants ne nécessitant pas de suivi vétérinaire officiel ont notamment été importés : 2 chats, 178 chiens, 178 chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 27 058 doses de semence bovine, 265 doses de semence équine et 29 embryons bovins ont été importés en 2019.

Le Service dénombre également un accroissement significatif des importations d'animaux de compagnie. Au total, 43 importations de chiens (contre 19 en 2018) et 7 concernant des chats ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect. De plus, 14 décisions de surveillance à domicile ont été émises, notamment en relation avec un risque lié au virus de la rage.

Au total, 13 certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Entre autres, des attestations ou certificats ont été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 208 équidés, 8 bovins, 5 chats, 12 chiens et 64 200 poules pondeuses.

6.2.5.6 Inspectorat laitier et production primaire

Différents types de contrôles, au sens de l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles et pour l'insémination artificielle sur propre exploitation ainsi que concernant les AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Emmental ont été réalisés sur mandat de l'OIC. L'objectif annuel 2019 est atteint, soit un total de 802 contrôles officiels enregistrés dans le système d'information AControl.

Par ailleurs, le secteur assure les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV dans le cadre du programme national de surveillance des résidus.

Types de contrôles	Nombres
Contrôles de base (exploitation et détention)	632
Contrôles de base (alpages)	55
Contrôles dynamiques, inopinés, dont ceux de vérification et intermédiaire concernant le suivi de l'enquête coordonnée avec l'Administration fédérale des douanes « médicaments français »	115
Insémination propre exploitation	86
AOP Gruyère	229
AOP Vacherin Fribourgeois	217
AOP Emmental	13

Un total de 27 décisions de suspension de livraison du lait a été ordonné, contre 22 en 2018.

Nombre	Cellules 2019	Germes 2019	Substance inhibitrices 2019
Suspensions de livraison de lait	4 (3)	0 (3)	23 (16)
Levées de suspension	4 (1)	0 (2)	23 (16)

6.2.5.7 Enquête de la faculté Vetsuisse et projet ReLait

En collaboration avec la faculté Vetsuisse, l'inspecteurat laitier et production primaire a contribué à l'enquête sur les thèmes de la médecine de troupeau, le conseil et l'utilisation d'antibiotiques. Les vétérinaires fribourgeois qui travaillent avec des animaux de rente y ont activement participé. L'étude sera publiée en janvier 2020 dans la revue vétérinaire *Schweizer Archiv für Tierheilkunde* (SAT). Cette collaboration fructueuse se fait en parallèle à la poursuite du projet ReLait, qui tend à réduire l'utilisation des antibiotiques. Les échos reçus des agriculteurs à ce sujet sont réjouissants. Ces derniers évoquent notamment les économies liées aux frais en médicaments qui peuvent être faites en appliquant les stratégies proposées. La collaboration entre les vétérinaires praticiens et les détenteurs d'animaux reste la clé du succès.

6.2.5.8 Suite de l'importation illégale de médicaments vétérinaires français et de l'enquête administrative coordonnée avec l'Administration fédérale des douanes

Les exploitations qui avaient fait l'objet de contrôles officiels inopinés en 2018 dans le cadre de l'enquête relative à l'importation illégale de médicaments vétérinaires français ont toutes été recontrôlées en 2019. Ces contrôles ont encore révélé divers manquements mais n'ont, de manière réjouissante, pas mis en évidence de récidives concernant ce brûlant sujet.

Par ailleurs, tous les dossiers sont instruits conjointement par Swissmedic et le Ministère public.

6.2.6 Protection des animaux

En collaboration étroite avec la Police cantonale, le SAAV a pu effectuer divers contrôles de camions de transport d'animaux. A la suite de ces contrôles, le SAAV a émis 5 avertissements et transmis 3 dénonciations pénales au du Ministère Public.

Le secteur protection des animaux détention (PAD) a enregistré 192 annonces en 2019. Le secteur a effectué 217 contrôles, auxquels on peut ajouter 7 mandats confiés à des experts externes spécialisés et 40 confiés à l'AFAPI⁶. Ces derniers portent avant tout sur des détenteurs d'animaux de rente qui ne sont pas agriculteurs ou sur des agriculteurs à la retraite. Ils s'ajoutent au mandat annuel de contrôle des prestations écologiques requises (PER), confié à l'AFAPI.

Depuis le début de l'année, tous les contrôles effectués dans des exploitations agricoles sont systématiquement enregistrés sur tablette, puis transmis dans le système d'information AControl, via l'application GELAN. En 2019, le secteur a traité 278 dossiers concernant des détentions qui pouvaient contrevenir à la législation, dont 185 ont pu être clos. Dans l'ensemble, la grande majorité des dossiers sont en rapport avec les animaux de rente (74 %). Parmi ces derniers, les bovins (33 %) et les équidés (19 %) ont mobilisé l'essentiel des ressources. Au niveau des annonces reçues, celles relatives aux porcs représentent 6 % et celles liées aux petits ruminants 23 %.

Pour ce qui touche au mandat officiel précité et confié à l'AFAPI, 702 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 122 constats comprenant des manquements (17 %), chiffres de manquements comparables à ceux du SAAV. Il est à relever que la grande majorité des manquements constatés sont mineurs et ne nécessitent pas toujours l'intervention du SAAV.

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis au SAAV 190 demandes de préavis concernant des permis de construire (159 provenant du SeCA et 31 des administrations communales).

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet de lacunes sont les chats (46 %) et les oiseaux d'ornement (24 %). On relèvera la progression importante du nombre de dossiers à traiter en lien avec la détention des félinés, pour lesquels les annonces sont passées de 14 en 2013 à 25 en 2019.

Les interventions du Service ont donné lieu à 7 décisions d'interdiction de détention d'animaux, valables sur tout le territoire suisse.

A ce jour, le canton de Fribourg gère aussi 107 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2019, 13 nouvelles demandes d'autorisations et 29 demandes de renouvellement d'autorisations ont été traitées.

Le secteur a émis 21 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et pour des manifestations incluant des animaux.

D'autre part, 271 animaux trouvés ont été annoncés à la banque de données des animaux trouvés (www.stmz.ch).

6.2.6.1 Expérimentation animale

En 2019, 192 autorisations d'expérience sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg (188 en 2018). La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

En 2019, le SAAV a émis 62 autorisations, dont 29 concernaient des expériences de degré 0 (soit des expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteintes à leur dignité) et 33 des demandes de degré 1 à 3. Dans 34 cas, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Durant l'année 2019, une demande a dû être refusée. A 19 reprises, les demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision complète.

⁶ Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux

Le SAAV a également émis 17 préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte trois centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en cinq unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2019. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci soient bien exécutées selon les conditions fixées dans l'autorisation.

6.2.6.2 Commission de surveillance des expériences sur animaux

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à cinq reprises et a préavisé toutes les nouvelles demandes d'autorisation et de modification d'autorisation déjà émises contraignantes pour les animaux. Le secrétariat de la Commission a été assuré par le Service.

La Commission a aussi procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors des différents contrôles, la Commission a également vérifié que les expériences sont bien exécutées comme il a été annoncé par les chercheurs et que les conditions fixées par le SAAV sont respectées.

6.2.6.3 Protection des animaux : chiens

Concernant les interventions des chiens dans les écoles pour la prévention des accidents par morsure (PAMFRI), l'objectif de visiter au minimum 60 classes de 3^e Harmos a été largement rempli avec plus que 70 interventions.

Au chapitre des tâches ordinaires du secteur, 268 évaluations de chiens listés, mordeurs et/ou soumis à autorisation ont été effectuées (pour un total de 268 détenteurs). La détention de chiens de races listées est en légère augmentation (280 autorisations en 2019 contre 250 en 2018). Ceci s'explique en partie avec l'interdiction des chiens de type American Bully au 1^{er} octobre 2019 et par conséquent la mise en place d'une procédure transitoire soumettant à autorisation les chiens déjà établis, ceci jusqu'au 31 décembre 2019.

Dangerosité	2019	2018
Morsures sur humains	107	119
Enfants de 0 à 13 ans	22	24
Adolescents de 13 à 17 ans	2	7
Adultes	83	88
Morsures sur animaux	62	62
Comportements d'agression	23	27
Total	192	208

Le nombre de morsures par rapport à l'année 2018 est en légère baisse, ce qui est satisfaisant.

Par ailleurs, en 2019, le SAAV a reçu 78 annonces (contre 55 en 2018) dénonçant de potentielles mauvaises conditions de détention de canidés et un mal-être chez l'animal, dont 2 graves (3 en 2018).

- > 60 (36) provenant de particuliers dont 4 (10) de manière anonyme ;
- > 3 (5) de la SPA ;
- > 15 (14) d'autres services de l'Etat notamment de la gendarmerie.

Dans tous les cas, une procédure administrative a été ouverte afin de vérifier le bien-fondé des plaintes.

Le suivi des dossiers permet également de préciser que :

- > 57 dossiers ont pu être classés, dont 26 où le détenteur a pu fournir des preuves ;
- > 4 chiens cédés ;
- > 0 chien euthanasié ;
- > 2 chiens hors canton ;
- > 9 avertissements sans frais ;
- > 4 avertissements avec frais ;

- > 4 séquestres ;
- > 5 décisions ;
- > 3 décisions d'interdiction de détention relatives à des chiens ;
- > 23 inspections de refuges et chenils ont été effectuées ;
- > 23 dossiers sont encore en cours de procédure.

7 Conférence des préfets

Président : Willy Schorderet, préfet de la Glâne

Vice- président : Patrice Borcard, préfet de la Gruyère

Membres : François Genoud, préfet de la Veveyse, Nicolas Kilchoer, préfet de la Broye, Daniel Lehmann, préfet du Lac, Manfred Raemy, préfet de la Singine, Carl-Alex Ridoré, préfet de la Sarine.

7.1 Activités de la Conférence des préfets

7.1.1 Avenir des préfectures et réforme des tâches des préfets

Dans le cadre des travaux relatifs à la révision de la loi sur les préfets, la Conférence des préfets a poursuivi ses réflexions et analyses suite à la présentation de sa vision d'avenir des préfectures au printemps 2018, mettant en avant les enjeux de la fonction de préfet ainsi que les noyaux durs de l'activité administrative, politique et juridictionnelle du préfet.

Dès sa mise en œuvre dans le courant de l'année 2018, l'organisation de projet s'est donc intéressée aux trois axes susmentionnés, à savoir l'autorité administrative décentralisée, l'autorité juridictionnelle et l'autorité politique.

Ainsi, en fin d'année 2018, un module supplémentaire relatif aux tâches judiciaires des préfectures est venu s'ajouter à l'analyse du pouvoir judiciaire (APJ), organisation de projet placée sous l'égide de la DSJ. Dans ce cadre, des entretiens et des rencontres avec la société Ecoplan, mandatée par l'organisation de projet précitée, ont eu lieu dans plusieurs préfectures et avec la Conférence des préfets. Ecoplan a rendu son rapport en automne 2019, émettant des recommandations relatives au pouvoir judiciaire en général et aux tâches judiciaires des préfectures en particulier. Elle n'a toutefois que peu tenu compte des explications et arguments apportés par les préfets.

7.1.2 Délégation de tâches en matière RH

Dans le cadre de la modification de la loi sur les préfets, adoptée en décembre 2017 par le Grand Conseil, a été expressément prévue la possibilité, pour la Direction à laquelle sont rattachées les préfectures, de déléguer au préfet des compétences en matière de gestion du personnel. Durant le premier semestre 2018, la DIAF a établi une délégation de certaines compétences en matière de ressources humaines en faveur des préfets, délégation qui a été validée par le Conseil d'Etat le 18 juin 2018.

Aussi, durant l'année 2019, dans le cadre de la réorganisation de plusieurs préfectures, la Conférence des préfets s'est attelée à la clarification de sa propre dotation et des dotations de chaque préfecture, avec comme objectif d'initier en 2020 un travail d'harmonisation des fonctions au sein des préfectures.

7.1.3 Règlement d'organisation

Durant l'année 2019, la Conférence des préfets a également élaboré son règlement d'organisation, au sens de l'art. 10a alinéa 1 de la loi sur les préfets. Adopté lors de la séance de la Conférence du 7 octobre 2019, le règlement a été soumis au Conseil d'Etat pour approbation.

7.1.4 Rencontres

Dans le courant de l'année 2019, la Conférence des préfets a rencontré plusieurs partenaires, notamment l'Association des communes fribourgeoises (ACF), l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), la

Police cantonale, plusieurs Directions de l'Etat ainsi que la Chancellerie, afin d'aborder diverses thématiques d'actualité.

7.1.5 Consultations diverses

Comme chaque année, la Conférence des préfets a été amenée à prendre position sur diverses consultations durant l'année 2019.

Ainsi, la Conférence des préfets s'est notamment déterminée sur plusieurs modifications de lois ou règlements cantonaux, en particulier la modification de la loi sur la défense incendie et les secours ainsi que la loi sur les établissements publics.

7.2 Faits d'envergure cantonale dans les districts

7.2.1 Domaine de la DICS

Frais scolaires. Par message du 15 janvier 2019, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil le projet de loi modifiant la loi sur la scolarité obligatoire et la loi sur la pédagogie spécialisée. Faisant suite à la décision rendue par le Tribunal fédéral le 7 décembre 2017, le Conseil d'Etat propose deux variantes, dont l'une, plébiscitée par la majorité des instances lors de la procédure de consultation et à laquelle le Conseil d'Etat s'est rallié ; elle consiste en la prise en charge par l'Etat des fournitures scolaires, les communes devant quant à elles financer l'ensemble des activités scolaires.

7.2.2 Domaine de la DSJ

Etablissements publics et manifestations. Les préfets continuent à s'investir dans le domaine des établissements publics et des manifestations dans leur district, par le biais de divers groupes de travail, la poursuite de la promotion du label Smart Event et/ou d'actions similaires, etc. Comme mentionné ci-dessus, la Conférence des préfets a également été amenée à prendre position sur le projet de modification de la loi sur les établissements publics. Par ailleurs, dans ce secteur, une problématique particulière liée à l'organisation des lotos a également été mise en avant et devra être examinée dans le cadre de la révision de la législation sur les loteries, actuellement en cours.

Protection des personnes. Les préfets ont également poursuivi, dans leur district respectif, la réflexion relative au domaine de la protection des personnes, en participant notamment aux organisations de projet « Pompiers 2020+ » et du projet de la nouvelle loi sur la protection de la population ainsi que sur l'organisation du concept « accidents et sinistres majeurs » dans le domaine des ambulances. La Conférence des préfets a également été amenée à prendre position dans le cadre de la consultation relative au projet de loi sur la défense incendie et les secours. Dans les différents districts, les fusions des corps de sapeurs-pompiers se sont poursuivies.

Ordonnances pénales. Enfin, il y a lieu de noter l'importance du nombre d'ordonnances pénales rendues par les préfectures dans leurs domaines de compétences (cf. tableau des statistiques ci-dessous).

7.2.3 Domaine de la DIAF

Droits politiques. Le personnel des préfectures a été sollicité à de nombreuses reprises en 2019 lors des différents scrutins communaux, cantonaux et fédéraux, pour la coordination et l'exécution des tâches légales. Les questions liées aux élections communales complémentaires, découlant des démissions des élus en constante augmentation, occupent toujours considérablement les préfectures.

Enfin, les préfectures ont été directement impactées par le problème informatique intervenu lors des élections fédérales du 10 novembre 2019. Suite à ces événements, la Conférence des préfets a collaboré avec la Chancellerie afin de définir des mesures d'amélioration à mettre en œuvre.

Surveillance des communes. Dans le domaine de la surveillance des communes, les Préfets ont été amenés à prendre des mesures particulières envers plusieurs exécutifs communaux, voire à ouvrir des enquêtes administratives durant l'année 2019.

Fusions de communes. Plusieurs fusions de communes ont occupé les préfets durant l'année 2019, fusions d'importance non négligeable dans certains districts.

Assermentations. Enfin, les Préfets ont, comme chaque année, assermenté nombre de conseillers communaux ou généraux, suite aux démissions toujours plus nombreuses, pour des motifs divers, au sein des autorités communales.

7.2.4 Domaine de la DEE

Nouvelle politique régionale. Les préfets collaborent aux activités de coordination d'Innoreg FR (association des régions fribourgeoises pour l'application de la nouvelle politique régionale).

Tourisme. En lien avec le développement régional, les préfets sont aussi amenés à promouvoir le tourisme de leur région et à collaborer avec les différents intervenants de ce secteur.

7.2.5 Domaine de la DSAS

Sénior +. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations médico-sociales et de son règlement d'exécution, les préfets ont poursuivi la mise en œuvre, dans les districts, du concept cantonal Sénior + et la création des réseaux médico-sociaux dans les districts.

La Conférence des préfets relève les besoins de plus en plus importants dans le domaine des soins à domicile et déplore que les requêtes pour obtenir une dotation en lien avec l'évolution des besoins n'est que peu prise en compte. Ces besoins sont dus en particulier au fait que les durées d'hospitalisation sont de plus en plus raccourcies.

La Conférence des préfets a également mis sur pied un groupe de travail pour mener une réflexion sur les frais financiers des EMS.

7.2.6 Domaine de la DFin

Impôt sur la détention des chiens. Suite à la décision rendue le 10 octobre 2018 par le Tribunal cantonal, des discussions tripartites ont eu lieu entre la DFin, la DIAF et la Conférence des préfets, et une organisation de projet a été mise en place afin de définir et d'analyser plusieurs variantes pour le traitement de l'impôt sur les chiens en tenant compte des conclusions du TC.

Plusieurs variantes ont été étudiées, avec mise en évidence des avantages et inconvénients de chacune. Suite à un engagement de la DIAF et du SITel d'améliorer le programme actuel et de simplifier les mutations, la Conférence des préfets a pu se rallier à la proposition de maintenir la solution mise en place en 2019. Il est pris note qu'à court terme l'Etat renoncera à remettre la carte d'identification avec la facture.

7.2.7 Domaine de la DAEC

Plan directeur cantonal. Les préfets comme la Conférence se sont beaucoup investis dans le cadre du Plan directeur cantonal (PDCant). En amont, il a été nécessaire d'anticiper les conséquences de ce dernier (schéma directeur), la mise en place de districts-pilotes pour certains aspects particuliers (zones d'activité) ainsi que la participation aux divers groupes de travail y relatifs. En aval, les démarches nécessaires à la mise en œuvre des principes du PDCant sont en cours d'élaboration dans les districts, notamment quant à la nécessité, pour les régions, de se doter d'un plan directeur régional et d'un système régional de gestion des zones d'activité.

Dans ce domaine, la décision rendue par le Tribunal cantonal le 3 septembre 2019, dans le cadre d'un recours consécutif à une approbation de PAL par la DAEC, a provoqué de vives réactions et interrogations au niveau des communes et des districts, dans la mesure où cette décision remet a priori en cause le travail effectué par de nombreuses communes en matière d'aménagement local et régional.

Permis de construire. Dans le domaine des permis de construire, si les enjeux sont désormais moins quantitatifs que qualitatifs, les préfectures ont toutefois été passablement occupées par l'arrivée du nouveau programme FRIAC, qui a pour objectif d'informatiser le processus de traitement des permis de construire. L'application a été déployée sur l'ensemble du canton le 3 juin 2019. L'application fonctionne bien avec encore quelques défauts de jeunesse.

Dans ce domaine particulier, la Conférence des préfets a été sensible à la thématique d'actualité que sont les antennes 5G, pour lesquelles la DAEC a confirmé la nécessité d'une demande de permis de construire en procédure ordinaire pour toute demande de modification ou d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile. Les interrogations liées à l'impact, notamment sur la santé, de cette nouvelle technologie ont été d'autant plus conséquentes que le rapport

commandé par la Confédération, attendu pour l'été 2019, n'a été publié qu'en fin d'année et n'apporte, à première vue, que peu de réponses.

Enfin, les séances entre les représentants du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) et des préfectures se sont poursuivies, dans le but d'harmoniser le traitement des demandes de permis de construire.

7.3 Statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	6460 (7242)	1803 (2168)	2738 (2766)	4192 (4028)	490 (416)	893 (992)	752 (624)
Tentatives de conciliation:	218 (268)	22 (44)	71 (95)	35 (37)	35 (34)	42 (65)	25 (36)
<i>ayant abouti</i>	136 (182)	5 (17)	52 (56)	9 (13)	13 (18)	13 (33)	9 (23)
<i>ayant échoué</i>	82 (86)	15 (26) et 2 pendantes	19 (39)	14 (23) et 12 pendantes	14 (12)	17 (32)	7 (7)
<i>transmises au MP / suspendues</i>				5 (1)	8 (4)	12	9 (6)
Ordonnances pénales:	6222 (6929)	1781 (2124)	2667 (2671)	4152 (3982)	455 (382)	851 (927)	727 (584)
<i>définitives</i>	6202 (6899)	1770 (2114)	2642 (2656)	4140 (3962)	455 (382)	837 (911)	711 (572)
<i>frappées d'opposition</i>	20 (30)	11 (10)	25 (15)	12 (20)	6 (2)	14 (16)	16 (12)
Recours administratifs	51 (60)	9 (15)	26 (18)	24 (17)	27 (8)	26 (40)	11 (20)
Permis de construire	430 (456)	229 (312)	411 (492)	215 (257)	153 (203)	300 (344)	149 (150)
<i>délivrés</i>	415 (436)	227 (306)	389 (474)	211 (252)	151 (196)	283 (342)	148 (142)
<i>refusés</i>	7 (3)	0 (2)	6 (9)	1 (2)	2 (5)	8 (0)	1 (5)
<i>Annulations de demandes</i>	8 (17)	2 (4)	16 (9)	3 (3)	0 (2)	9 (2)	0 (3)
Permis de chasse	943 (696)	369 (378)	627 (640)	132 (145)	280 (299)	183 (192)	213 (273)
Permis de pêche	3101 (2317)	1154 (1284)	1536 (1965)	3350 (3044)	320 (323)	838 (895)	131 (159)
Permis et impôts pour les chiens	4968 (5042)	2771 (2728)	3510 (3471)	2336 (2398)	2228 (2119)	2834 (2706)	1630 (1702)
Mises en bières	30 (39)	1 (0)	9 (12)	0 (3)	1 (0)	0 (3)	3 (2)
Autorisations diverses	3288 (3542)	769 (976)	1873 (1962)	1140 (1226)	854 (925)	942 (1021)	455 (479)
Privation de liberté	66 (59)	5 (1)	45 (61)	0 (1)	15 (15)	3 (7)	8 (6)
Autorisations d'installer un système de vidéosurveillance	1 (6)	0 (0)	0 (3 dont 2 en cours)	0 (0)	1 (1)	1 (0)	2 (0)
<i>admises</i>	1 (5)	0 (0)	0 (1)	0 (0)	1 (1)	1 (0)	2 (0)
<i>refusées</i>	0 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)

8 Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg

Directeur : Pascal Toffel

8.1 Activités et événements particuliers

En 2019, Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, s'est illustré dans plusieurs domaines. Il a notamment poursuivi le projet Relait en collaboration avec la Faculté Vetsuisse de l'Université de Berne. Ce projet vise à diminuer l'usage des antibiotiques dans le suivi des troupeaux des exploitations laitières fribourgeoises.

A la mi-août, le premier coup de pioche de la ferme-école laitière a constitué un geste symbolique fort pour marquer le développement du Campus Grangeneuve et la volonté du Conseil d'Etat de faire de Fribourg le leader de l'agroalimentaire en Suisse. Grangeneuve travaille à la planification des autres projets de construction que sont la halle de technologie agroalimentaire, la halle polyvalente ainsi que la réaffectation de la Grange Neuve, avec le projet d'une nouvelle fromagerie-école. Par ailleurs, l'étude des locaux pour accueillir la production des cultures fromagères

pour toute la Suisse se poursuit.

Du côté de la production fromagère, la laiterie-école de Grangeneuve a obtenu une médaille d'or de l'Interprofession du Gruyère pour avoir produit sur une période de cinq ans des fromages ayant obtenu des taxations maximales.

8.2 Formations professionnelles

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1032 élèves (1025 en 2018-2019).

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2019	2018
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	237	258
Apprentissage forestier-bûcheron (CFC et AFP)	56	55
Apprentissage horticole (CFC et AFP)	141	143
Cours préparatoires à l'examen brevet fédéral pour paysagistes	44	49
Cours interentreprises gestionnaire commerce de détail – Garden	38	26
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	113	83
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	20	22
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	27	53
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	25	32
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme paysanne	23	22
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	44	50
Apprentissage pour technologues du lait (CFC et AFP)	116	116
Apprentissage pour technologues en denrées alimentaires (CFC et AFP)	33	38
Ecole supérieure technique agroalimentaire	7	13

Une grande partie des élèves fréquentant les formations de Grangeneuve proviennent du canton de Fribourg (613 élèves, soit 59,4%). Il y a 23% d'élèves germanophones.

8.3 Conseils et expertises

En 2019, les faits importants pour le Centre de conseils agricoles sont les suivants :

8.3.1 Accompagnement des exploitations en difficulté

La Cellule d'accompagnement des exploitations paysannes en difficulté (AED) a développé le soutien qu'elle apporte aux exploitants grâce à un réseau de sentinelles dont l'objectif est la détection précoce de situations difficiles. Ces personnes-relais sont notamment des vétérinaires, des contrôleurs, des conseillers agricoles ou des comptables. Après détection, la cellule peut compter sur un réseau de mentors qui apportent à l'exploitant en difficulté un suivi personnalisé par exemple grâce à de l'écoute, de l'aide à l'organisation, du conseil technique d'un pair ou la planification de tâches.

La Cellule AED dispose depuis septembre 2019 d'une adresse électronique (aed@fr.ch) ainsi que d'un numéro de téléphone direct qui permet une annonce facilitée, en toute confidentialité.

8.3.2 Réseau d'exploitations laitières, ReLait

Grangeneuve coordonne le projet de diminution des antibiotiques sur les exploitations laitières (ReLait) qui s'inscrit dans la stratégie antibiorésistance StAR de la Confédération. Le projet est orienté vers la pratique quotidienne des 160 producteurs participants, avec des stratégies de prévention pour garder les animaux en bonne santé et d'analyses de lait en cas d'infections de la mamelle. En 2019, un volet socio-économique a été développé en collaboration avec la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) de Zollikofen. Il s'agit de mieux comprendre les interactions entre la santé du troupeau d'une part et le travail, les motivations et les résultats financiers de l'éleveur d'autre part.

8.4 Exploitations

Les exploitations de Grangeneuve et de Sorens servent d'outil pédagogique dans le cadre de l'accompagnement de la formation initiale et supérieure ainsi que pour les cours de formation continue. Plus de 700 jours de cours interentreprises ont été donnés aux élèves de première et deuxième année d'apprentissage. En outre, plus de 100 apprenti-e-s agriculteurs et agricultrices ont suivi les épreuves pratiques de fin d'apprentissage sur les exploitations.

8.4.1 La ferme-école de Grangeneuve

Le troupeau de Grangeneuve compte des animaux d'excellente qualité, comme les vaches *Calibra*, *Gambia* et *Jalta* qui ont été honorées lors de la Holstein Awards 2019. Elles ont obtenu un diplôme ou le recevront après la fin de leur lactation. Le trio a produit ensemble 322 737 kg de rendement cumulé de lait. Arriver à un tel résultat est le fruit d'un travail de qualité et d'un suivi du bétail méticuleux.

Pour le syndicat des sélectionneurs de Düringen, la ferme-école a produit des semences de céréales, de blé, d'orge triticale et de seigle. Les résultats de l'année 2019 sont moyens. Le déficit de précipitations a mal valorisé les apports d'azote et la croissance des plantes a ainsi été affectée.

Suisseporcs, l'Association suisse des éleveurs et producteurs de porcs, à Sempach, fait chaque mois des testages de truies. La truie 1890 GP1 de la porcherie de Grangeneuve a obtenu la valeur d'élevage globale de 147 (sur 150). Cette note lui a valu d'être la deuxième truie la mieux classée en Suisse au mois d'octobre 2019.

8.4.2 La ferme-école de Sorens

Les résultats sont qualifiés de bons à très bons pour les grandes cultures bio. Les rendements se situent en moyenne à 55 kg/a pour les céréales et 42 kg/a pour les pois protéagineux.

Du côté de la production laitière, la quantité de lait livré a atteint, pour les dix premiers mois de l'année, 447 000 kg, avec des teneurs moyennes de 4,15 % pour la matière grasse et 3,21 % pour la protéine.

8.4.3 Les jardins-école

Les conditions de production ont été difficiles en 2019, en raison du froid et de la neige du début mai ainsi que de la grande chaleur et de la sécheresse de l'été. Les rendements ont ainsi été revus à la baisse pour les légumes de garde (choux, carottes et céleri). Pour le verger, suite au gel de mai, la totalité des récoltes a été perdue.

Le Magasin de Grangeneuve est de plus en plus fréquenté, avec un rajeunissement de la clientèle qui marque un grand intérêt pour tous les produits provenant de Grangeneuve, de Sorens et de Bellechasse. Le Magasin a participé à la Bénichon d'Ecuvillens et au Salon suisse des goûts et terroirs de Bulle qui a permis de présenter les cours de formation continue du programme « Grangeneuve pour tous » ainsi que les spécialités produites par les exploitations de l'Institut agricole.

Grangeneuve publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur Internet : www.grangeneuve.ch.

9 Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

Administrateur : Michel Roulin

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente ;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Celui-ci est disponible sur le site Internet de SANIMA : <http://www.fr.ch/sanima>.

10 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions		Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts		451,12	450,04	1,08
Administration centrale		270,12	262,99	7,13
3400 / ICAS	Secrétariat général	10,75	10,97	-0,22
3405 / ETCI	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	30,29	30,06	0,23
3410 / PREF	Préfectures	43,80	42,02	1,78
3415 / DECO	Service des communes	7,90	6,86	1,04
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	25,96	25,57	0,39
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	87,59	86,15	1,44
3445 / SFOR	Service des forêts et de la nature	62,66	60,36	2,30
3460 / VILA	Vignobles de Lavaux	1,17	1,00	0,17
Secteurs spéciaux, établissements divers		181,00	187,05	-6,05
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	168,31	171,87	-3,56
3445 / SFOR	Service des forêts et de la faune	12,69	15,18	-2,49